

Pipelines Enbridge Inc.
30^e Étage
425, 1^{re} Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3L8
Canada
www.enbridge.com

Jesse Ho
Analyste principal de la réglementation
Droit et affaires réglementaires
Tél. : 403-767-4581
Télec. : 403-767-3863
Courriel : jesse.ho@enbridge.com

Le 18 septembre 2014

DOSSIER ÉLECTRONIQUE

Madame Sheri Young
Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
517, 10^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

**Objet : Pipelines Enbridge inc. (« Enbridge »)
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité
de la canalisation 9
Ordonnance XO-E101-003-2014 (« Ordonnance »)
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Mises à jour des réponses d'Enbridge à la demande de renseignements
(« DR ») 1 de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») sur la condition 16,
Méthodologies et résultats du positionnement de vannes intelligentes
(« PVI ») et pour la condition 18, Plan de gestion des franchissements de
cours d'eau (ou le « Plan »).**

Madame,

Enbridge a déposé le PVI en vertu de la condition 16 de l'ordonnance le 9 juin 2014¹ et de sa réponse à la DR 1 subséquente de l'ONÉ le 21 août 2014.² Enbridge souhaite, à présent, présenter une mise à jour de sa réponse à la DR 1.1 de l'ONÉ.

Le 16 juin 2014, Enbridge a déposé le Plan en vertu de la condition 18 de l'ordonnance.³ Dans sa réponse à la DR 1.1 de l'ONÉ, Enbridge a déclaré qu'elle déposerait une mise à jour du Plan reflétant les modifications apportées à la définition

¹ Enbridge a déposé le PVI auprès de l'ONÉ, le 9 juin 2014 ([Dépôt A60981](#)).

² Enbridge a déposé la réponse à la DR 1 de l'ONÉ, le 21 août 2014 ([Dépôt A62368](#)).

³ Enbridge a déposé le Plan auprès de l'ONÉ, le 16 juin 2014 ([Dépôt A61070](#)).

donnée d'un franchissement de cours d'eau principal dans sa réponse à la DR. Veuillez trouver ci-joint le Plan mis à jour.

Condition 16 :

Enbridge souhaite actualiser la réponse à la DR 1 de l'ONÉ touchant la condition 16, plus précisément l'annexe 1, Franchissements de cours d'eau secondaires et vannes de protection de la canalisation 9, ainsi que l'annexe 2, Franchissements de cours d'eau principaux et vannes de protection de la canalisation 9.4

Ces listes actualisées font état des modifications récentes apportées en raison des activités d'amélioration continue relativement à la condition 18 et au Plan.

Annexe 1 – Franchissements de cours d'eau secondaires et vannes de protection de la canalisation 9.

Dans le cadre de la préparation du Plan, Enbridge a retenu les services d'un consultant indépendant pour identifier les franchissements de cours d'eau. Cet exercice de documentation et de vérification au moyen d'inspections de terrain a donné lieu à l'identification d'un plus grand nombre de franchissements comparativement à ceux identifiés initialement dans le PVI. Il convient de noter que la majorité de ces franchissements additionnels représentent de petits franchissements sans nom qui n'affectent pas l'analyse du PVI.

En raison de ces modifications, le nombre de cours d'eau secondaires de l'annexe 1 en réponse à la DR 1 de l'ONÉ, a augmenté de 90 à 234, ce qui correspond à la liste mise à jour des franchissements de cours d'eau secondaires déposée en vertu de la condition 18.

Annexe 2 – Franchissements de cours d'eau principaux et vannes de protection de la canalisation 9.

Comme les inspections au sol ont déterminé que les 10 cours d'eau nommées ci-après ne comportent pas un débit canalisé important et, par conséquent, ne correspondent pas à la définition de cours d'eau d'Enbridge, donc ne satisfont pas à la définition de franchissement de cours d'eau principal, ceux-ci ont été retirés de l'annexe 2 de la réponse à la DR 1 de l'ONÉ.

- Ruisseau sans nom C36 au PK 2814,03
- Ruisseau sans nom C517 au PK 3043,30
- Ruisseau Mary Fix au PK 3046,13
- Ruisseau Cooksville au PK 3047,69
- Ruisseau sans nom C549 au PK 3122,08

⁴ L'annexe 1, Franchissements de cours d'eau secondaires et vannes de protection de la canalisation 9 ([dépôt A4A3J3](#)) et l'annexe 2, Franchissements de cours d'eau principaux et vannes de protection de la canalisation 9 ont été déposés auprès de l'ONÉ dans le cadre de la réponse d'Enbridge's à la DR 1 de l'ONÉ ([dépôt A4A3J4](#)).

- Ruisseau sans nom C547 au PK 3122,75
- Ruisseau sans nom C667 au PK 3126,04
- Ruisseau sans nom C661 au PK 3129,26
- Ruisseau sans nom C619 au PK 3138,40
- Ruisseau sans nom C867 au PK 3628,66

Un nouveau franchissement a été ajouté à la liste des franchissements de cours d'eau principaux de l'annexe 2.

- Fossé Bertrand au PK 3545,903

Dans une évaluation antérieure, ce franchissement ne correspondait pas à la définition d'un cours d'eau d'Enbridge, cependant une évaluation plus poussée a révélé que le site serait susceptible de présenter un débit canalisé important à certaines périodes de l'année et devrait être ajouté au Plan. Comme ce site se situe également en un lieu où un déversement incontrôlable de produit atteindrait une prise d'eau potable municipale alimentant une zone densément peuplée dans les 12 heures après le déversement, il est ajouté à la liste de franchissements de cours d'eau principaux mise à jour dans l'annexe 2 et le Plan actualisé.

En raison de ces modifications, le nombre de cours d'eau principaux a diminué de 104 à 95 aux fins du PVI et du Plan.

Condition 18 :

Dans sa réponse à la DR 1 de l'ONÉ, relativement à la condition 16, Enbridge a indiqué qu'elle mettrait à jour le Plan pour la canalisation 9, déposé en vertu de la condition 18. Cette mise à jour comprend la définition révisée d'un franchissement de cours d'eau principal pour la canalisation 9, les fondements revus déterminant les critères d'un franchissement de cours d'eau principal et la liste révisée des franchissements de cours d'eau, comme mentionné plus haut.

À l'instar de la réponse à la DR 1.1, la définition d'un franchissement de cours d'eau principal de la canalisation 9 a été modifiée en vue d'y inclure les deux franchissements comprenant un canal de plus de 30 m en largeur mesuré à la laisse habituelle des hautes eaux et les franchissements où un déversement incontrôlable de produit à ce franchissement de cours d'eau atteindrait une prise d'eau potable municipale alimentant une zone densément peuplée dans les 12 heures après le déversement.

De plus, la liste de tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 qui ne respectent pas les critères d'un franchissement de cours d'eau principal a été mise à jour afin d'y ajouter les modifications récentes apportées dans le cadre des activités d'amélioration continue d'Enbridge. Ces mises à jour comprennent les résultats obtenus après réexamen des franchissements inclus dans le Plan et leur emplacement déterminé. Les différences entre ces listes actualisées et celles déposées avec le rapport original de la condition 18 sont décrites ci-dessous :

- Une évaluation a révélé que 12 plans d'eau décrits à l'origine comme cours d'eau ne sont plus considérés comme susceptibles de présenter un débit canalisé important et, par conséquent, ne correspondent pas à la définition d'un cours d'eau d'Enbridge. Ainsi, ces 12 plans d'eau ont été retirés de la mise à jour des tableaux de cours d'eau de la canalisation 9.
- On a constaté que certains endroits où la canalisation 9 comporte plusieurs franchissements du même cours d'eau étaient signalés auparavant comme un seul franchissement de cours d'eau. Par conséquent, neuf franchissements additionnels ont été ajoutés aux listes mises à jour concernant les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9.
- Deux plans d'eau ne sont plus considérés comme susceptibles de présenter un débit canalisé et, par conséquent, ne correspondent pas à la définition d'un franchissement de cours d'eau. Cependant, en raison de leur largeur, ils entrent dans la définition d'un franchissement de cours d'eau principal. Ces deux franchissements ont été ajoutés à la liste des franchissements de cours d'eau principaux et à la liste de tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9.
- Par souci d'uniformité des systèmes internes d'Enbridge, le franchissement de cours d'eau indiqué auparavant comme la rivière Thames Nord au PK 2904,7 a été renommée la rivière Thames.
- La nouvelle définition de franchissement de cours d'eau principal et ses fondements justificatifs ont servi à dresser une mise à jour de la liste des franchissements de cours d'eau principaux.

Ces modifications ont permis de réduire le nombre total de franchissements de cours d'eau signalés précédemment de 330 à 329 emplacements, d'augmenter le nombre de cours d'eau principaux de 19 à 95 et de réduire le nombre de franchissements de cours d'eau secondaires de 311 à 234 le long de la canalisation 9.

Pour faciliter la consultation, Enbridge dépose un nouvel exemplaire du rapport du Plan comprenant les modifications mises en évidence. Ces modifications n'ont pas été soulignées dans les annexes, compte tenu de leur ampleur.

Si l'Office exige des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Jesse Ho au 403-767-4581 ou avec Margery Fowke au 403-266-7907.

Bien sincèrement,

Jesse Ho
Analyste principal de la réglementation

Pièces jointes

Liste des franchissements de cours d'eau majeurs et des vannes

KP	Nom du franchissement de cours d'eau	Largeur du franchissement		Avant emplacement		Après emplacement de la vanne		Après emplacement	
		de cours d'eau	Vanne contrôlée à distance en amont	Vanne contrôlée à distance en aval	de la vanne	Avant emplacement	vanne		Après emplacement
		(m)	(KP)	(KP)	VOLUME SORTANT (m3)	VOLUME SORTANT (bl)	VOLUME SORTANT (m3)		VOLUME SORTANT (bl)
2805.29	Ruisseau sans nom C22	4	2804.61	2826.14	1,948	12,251	1,110	6,982	
2808.40	Ruisseau Potter	3	2804.61	2826.14	2,008	12,629	1,170	7,359	
2809.91	Ruisseau Perch	0.3	2805.61	2826.14	2,057	12,936	1,219	7,666	
2810.70	Ruisseau sans nom C4	5	2806.61	2826.14	2,052	12,910	1,279	7,641	
2810.85	Ruisseau Waddell	0.3	2807.61	2826.14	2,066	12,997	1,229	7,728	
2815.21	Ruisseau sans nom C17	3	2809.61	2826.14	1,836	11,551	999	6,282	
2815.81	Ruisseau sans nom C24	4	2810.61	2826.14	1,885	11,858	1,048	6,589	
2819.84	Ruisseau sans nom C42	3	2811.61	2826.14	1,626	10,229	789	4,960	
2821.54	Ruisseau Cow	3	2812.61	2826.14	1,454	9,148	617	3,878	
2826.85	Ruisseau Bonnie Doon	4	2826.14	2857.08	1,357	8,536	1,357	8,536	
2828.27	Ruisseau sans nom C11	5	2826.14	2857.08	1,375	8,648	1,375	8,648	
2829.60	Ruisseau sans nom C18	4	2826.14	2857.08	1,243	7,816	1,243	7,816	
2904.68	Rivière Thames	36	2903.12	2905.93	932	5,864	932	5,864	
2958.67	Ruisseau Black*	116	2944.7	2961.88	1,744	10,971	1,083	6,815	
2966.14	Rivière Nith	37	2961.88	2975.68	1,320	8,301	1,217	7,653	
2973.62	Ruisseau sans nom C104	3	2961.88	2975.68	909	5,721	727	4,570	
2979.11	Rivière Grand	76	2975.68	2979.36	675	4,246	675	4,246	
3021.47	Ruisseau sans nom C487	3	3009.92	3024.03	1,276	8,027	1,276	8,027	
3023.07	Ruisseau Bronte	13	3009.92	3024.03	1,280	8,051	1,280	8,051	
3029.57	Ruisseau Sixteen Mile	16	3024.03	3036.83	1,297	8,161	1,297	8,161	
3032.47	Ruisseau East Sixteen Mile	14	3024.03	3036.83	953	5,992	953	5,992	
3042.12	Ruisseau Mullet	6	3036.83	3042.45	1,186	7,460	1,186	7,460	
3042.66	Rivière Credit	24	3042.45	3055.17	1,055	6,633	1,055	6,633	
3049.01	Ruisseau sans nom C495	8	3042.45	3055.17	949	5,970	949	5,970	
3051.15	Petit ruisseau Etobicoke	4	3042.45	3055.17	1,440	9,058	1,440	9,058	
3054.04	Ruisseau Etobicoke	14	3042.45	3055.17	850	5,344	850	5,344	
3058.51	Ruisseau Mimico	9	3055.17	3067.73	1,063	6,687	1,063	6,687	
3063.67	Ruisseau Berry	4	3055.17	3067.73	1,047	6,583	1,047	6,583	
3064.80	Rivière Ouest Humber	16	3055.17	3067.73	1,284	8,077	1,284	8,077	
3066.26	Rivière Humber	15	3055.17	3067.73	1,320	8,300	1,268	8,300	
3066.90	Ruisseau sans nom C579 (ruisseau Emer	4	3055.17	3067.73	1,265	7,955	1,265	7,955	
3070.49	Ruisseau Black 1	8	3067.73	3080.61	1,076	6,765	1,076	6,765	
3074.17	Affluent Ouest de la rivière Don	160	3067.73	3080.61	1,054	6,632	1,054	6,632	
3080.04	Ruisseau Newtonbrook	0.3	3067.73	3080.61	1,256	7,903	1,069	6,724	
3081.81	Affluent Est de la rivière Don	17	3080.61	3083.5	1,869	11,754	1,314	8,264	
3101.31	Ruisseau Petticoat	2	3093.32	3110.44	1,111	6,987	1,111	6,987	
3105.71	Ruisseau Ouest Duffins	10	3093.32	3110.44	1,016	6,393	1,016	6,393	
3107.86	Ruisseau Ganatsekiagon	0.3	3093.32	3110.44	1,357	8,538	1,351	8,538	
3108.93	Ruisseau Urfé	4	3093.32	3110.44	1,240	7,799	1,224	7,799	
3111.20	Ruisseau Duffins	18	3110.44	3122.75	1,992	12,528	1,242	7,815	
3114.41	Ruisseau sans nom C575	12	3110.44	3122.75	2,037	12,810	1,296	8,096	
3114.97	Ruisseau sans nom C543	6	3110.44	3122.75	2,246	14,124	1,496	9,411	
3115.59	Ruisseau sans nom C563	2	3110.44	3122.75	2,143	13,481	1,394	8,768	
3116.94	Ruisseau sans nom C567	4	3110.44	3122.75	1,834	11,535	1,084	6,821	
3117.63	Ruisseau sans nom C541	6	3110.44	3122.75	1,978	12,441	1,229	7,728	
3118.27	Ruisseau sans nom C559	8	3110.44	3122.75	2,012	12,658	1,263	7,944	
3121.70	Ruisseau Lynde	5	3110.44	3122.75	1,657	10,421	907	5,708	
3124.53	Ruisseau Oshawa	6	3122.75	3136.65	1,389	8,738	1,389	8,738	
3128.07	Ruisseau Oshawa Est	6	3122.75	3136.65	1,256	7,903	1,256	7,903	
3131.67	Ruisseau sans nom C655	2	3122.75	3136.65	767	4,823	767	4,823	
3132.60	Ruisseau sans nom C639	2	3122.75	3136.65	1,159	7,287	1,159	7,287	
3136.01	Ruisseau Farewell	0.3	3122.75	3136.65	1,024	6,443	1,024	6,443	
3137.13	Ruisseau Black (Solina)	2	3136.65	3150.35	978	6,152	671	4,222	
3237.27	Voie navigable Trent-Severn	146	3237.08	3237.73	647	4,067	647	4,067	
3254.37	Rivière Moira	101	3251.4	3254.59	1,078	6,779	760	4,780	
3272.56	Rivière Salmon	35	3272.31	3274.34	1,725	10,851	777	4,887	
3310.08	Ruisseau Millhaven	35	3291.62	3329.71	852	5,359	914	5,359	
3332.55	Canal Rideau	69	3329.71	3333.06	916	5,764	916	5,764	
3353.62	Ruisseau sans nom à PK 3359.92*	60	3333.06	3354.97	822	5,169	822	5,169	
3355.06	Rivière Gananoque	55	3354.97	3362.89	580	3,648	580	3,648	
3359.92	Ruisseau sans nom @ PK 3359.92*	91	3354.97	3362.89	857	5,389	760	5,389	
3400.55	Ruisseau Buells	104	3397.84	3401.93	737	4,636	737	4,636	
3536.43	Rigolet Lacombe	0.3	3501.92	3543.1	931	5,855	931	5,855	
3537.88	Rigolet Lacombe	0.3	3501.92	3543.1	1,207	7,594	1,207	7,594	
3537.91	Affluent du Rigolet Lacombe	2	3501.92	3543.1	1,185	7,456	1,185	7,456	
3538.70	Ruisseau sans nom C926	4	3501.92	3543.1	1,076	6,769	1,076	6,769	
3539.75	Ruisseau sans nom C927	3	3501.92	3543.1	1,012	6,368	1,012	6,368	
3539.90	Ruisseau sans nom C928	2	3501.92	3543.1	1,030	6,478	1,026	6,478	
3541.33	Ruisseau sans nom C929	3	3501.92	3543.1	1,197	7,532	1,197	7,532	

Liste des franchissements de cours d'eau majeurs et des vannes

3542.81	Rivière à la Graisse	0.3	3501.92	3543.1	1,202	7,559	1,202	7,559
3543.02	Rivière à la Graisse	0.3	3501.92	3543.1	1,284	8,076	1,273	8,076
3543.53	Rivière Rigaud Est	6	3543.1	3553.39	751	4,722	751	4,722
3544.69	Ruisseau sans nom C930	2	3543.1	3553.39	601	3,778	601	3,778
3545.90	Fossé Bertrand	2	3543.1	3553.39	584	3,675	584	3,675
3546.95	Rivière Rigaud	24	3543.1	3553.39	838	5,273	838	5,273
3552.75	Ruisseau à Charette	12	3543.1	3553.39	1,351	8,495	1,351	8,495
3554.11	Rivière des Outaouais	475	3553.39	3556.7	898	5,648	898	5,648
3557.94	Rivière du Nord	148	3556.7	3558.55	874	5,495	874	5,495
3558.28	Ruisseau Fraser	77	3556.7	3558.55	797	5,012	797	5,012
3562.74	Cours d'eau Doig	2	3558.55	3567.32	822	5,173	822	5,173
3564.29	Ruisseau sans nom C778	3	3558.55	3567.32	891	5,604	891	5,604
3566.61	Rivière Rouge	10	3558.55	3567.32	1,068	6,718	1,068	6,718
3569.41	Ruisseau Lalonde	2	3567.32	3580.71	1,171	7,364	1,171	7,364
3575.83	Ruisseau Levert-Cardinal	3	3567.32	3580.71	794	4,993	794	4,993
3580.30	Rivière du Chêne	10	3567.32	3580.71	1,059	6,659	1,042	6,659
3584.33	Ruisseau des Anges	0.3	3580.71	3601.64	1,014	6,377	1,014	6,377
3587.53	Ruisseau Lafond	3	3580.71	3601.64	719	4,520	719	4,520
3589.40	Ruisseau sans nom C859	1	3580.71	3601.64	830	5,219	830	5,219
3591.05	Ruisseau sans nom C863	4.5	3580.71	3601.64	663	4,170	663	4,170
3626.77	Rivière des Mille-Îles	152	3626.41	3627.08	478	3,009	478	3,009
3628.45	Ruisseau sans nom C869	1.5	3627.08	3633.31	566	3,562	566	3,562
3628.57	Ruisseau sans nom C868	1	3627.08	3633.31	535	3,368	535	3,368
3628.86	Ruisseau sans nom C866	2	3627.08	3633.31	590	3,714	590	3,714
3628.96	Ruisseau sans nom C865	1	3627.08	3633.31	640	4,028	640	4,028
3633.61	Rivière des Prairies	342	3633.31	3633.91	478	3,009	478	3,009

Liste des franchissements de cours d'eau non majeurs et des vannes

KP	Nom du franchissement de cours d'eau	Largeur du franchissement		Après emplacement de la vanne		Après emplacement de la vanne		
		de cours d'eau	Vanne contrôlée à distance en amont	Vanne contrôlée à distance en aval	Avant emplacement de la vanne	Avant emplacement de la vanne	Volume sortant	Après emplacement de la vanne
		(m)	(KP)	(KP)	Volume sortant (m3)	Volume sortant (bl)	(m3)	Volume sortant (bl)
2840.61	Ruisseau sans nom C354		2826.14	2857.8	1,500	9,437	1,500	9,437
2841.58	Ruisseau sans nom C358		2826.14	2857.8	1,506	9,473	1,506	9,473
2841.90	Ruisseau Bear	18	2826.14	2857.8	1,484	9,333	1,484	9,333
2842.55	Ruisseau sans nom C368		2826.14	2857.8	1,319	8,297	1,319	8,297
2843.05	Ruisseau sans nom C356		2826.14	2857.8	1,496	9,407	1,496	9,407
2845.27	Ruisseau sans nom C370		2826.14	2857.8	985	6,195	985	6,195
2849.42	Ruisseau sans nom C362		2826.14	2857.8	801	5,036	801	5,036
2849.75	Ruisseau sans nom C372		2826.14	2857.8	889	5,591	889	5,591
2850.32	Ruisseau sans nom C347		2826.14	2857.8	818	5,145	818	5,145
2851.62	Ruisseau sans nom C346		2826.14	2857.8	708	4,456	708	4,456
2853.54	Ruisseau sans nom C352		2826.14	2857.8	725	4,562	725	4,562
2857.24	Ruisseau sans nom C13		2857.8	2878.09	875	5,502	875	5,502
2859.75	Ruisseau Adélaïde	6	2857.8	2878.09	2,166	13,622	1,103	6,940
2860.61	Ruisseau sans nom C15		2857.8	2878.09	2,296	14,443	1,234	7,761
2862.47	Ruisseau sans nom C34		2857.8	2878.09	2,178	13,702	1,116	7,020
2863.87	Ruisseau sans nom C38		2857.8	2878.09	2,294	14,428	1,232	7,746
2865.95	Ruisseau Mud	6	2857.8	2878.09	2,202	13,849	1,139	7,167
2868.79	Ruisseau sans nom C28	3	2857.8	2878.09	2,283	14,358	1,220	7,676
2871.42	Ruisseau sans nom C26	0.3	2857.8	2878.09	2,078	13,069	1,015	6,387
2872.06	Ruisseau sans nom C32		2857.8	2878.09	2,009	12,639	947	5,957
2875.83	Ruisseau sans nom C8	3	2857.8	2878.09	1,897	11,934	835	5,252
2880.77	Affluent du ruisseau Nairn	7	2878.09	2903.12	1,573	9,896	1,573	9,896
2890.53	Rivière Oxbow	3	2878.09	2903.12	1,168	7,346	1,168	7,346
2891.44	Ruisseau sans nom C328		2878.09	2903.12	961	6,043	961	6,043
2893.02	Ruisseau Medway	9	2878.09	2903.12	1,019	6,411	1,019	6,411
2894.94	Affluent du ruisseau Medway	4	2878.09	2903.12	912	5,735	912	5,735
2901.43	Fossé sans nom C222	0.3	2878.09	2903.12	577	3,630	577	3,630
2907.30	Ruisseau sans nom C254		2905.93	2929.94	1,622	10,204	1,622	10,204
2910.64	Ruisseau sans nom C220		2905.93	2929.94	1,439	9,053	1,439	9,053
2914.06	Ruisseau Waubuno	0.3	2905.93	2929.94	1,396	8,783	1,396	8,783
2916.31	Ruisseau sans nom C250		2905.93	2929.94	1,133	7,123	1,133	7,123
2921.34	Ruisseau sans nom C218		2905.93	2929.94	721	4,536	721	4,536
2924.21	Ruisseau sans nom C240		2905.93	2929.94	1,467	9,228	1,370	8,619
2928.88	Ruisseau North Branch	4	2905.93	2929.94	2,018	12,692	1,304	8,202
2936.72	Ruisseau Mud	6	2929.94	2944.7	1,109	6,975	904	5,685
2938.68	Ruisseau sans nom C230		2929.94	2944.7	1,118	7,029	912	5,738
2941.90	Ruisseau Phelan	7	2929.94	2944.7	1,375	8,648	1,170	7,357
2943.71	Rivière Thames	9	2929.94	2944.7	1,494	9,398	1,243	7,818
2945.31	Ruisseau sans nom C224		2944.7	2961.88	1,544	9,710	737	4,638
2949.54	Ruisseau Horner	6	2944.7	2961.88	1,928	12,128	1,147	7,214
2950.98	Ruisseau sans nom C148		2944.7	2961.88	1,925	12,110	1,144	7,195
2954.36	Ruisseau Black 3		2944.7	2961.88	1,888	11,877	1,107	6,963
2954.88	Ruisseau sans nom C107		2944.7	2961.88	1,998	12,566	1,216	7,651
2955.07	Ruisseau sans nom C106		2944.7	2961.88	1,876	11,798	1,094	6,883
2960.69	Ruisseau sans nom C111		2944.7	2961.88	1,796	11,295	1,135	7,139
2960.69	Ruisseau Black 1 (Wolverton)		2944.7	2961.88	1,796	11,295	1,135	7,139
2985.53	Ruisseau sans nom C166		2979.36	2997.5	1,456	9,157	1,456	9,157
2987.98	Affluent du ruisseau Fairchild	4	2979.36	2997.5	1,483	9,329	1,483	9,329
2989.08	Ruisseau sans nom C163		2979.36	2997.5	1,359	8,546	1,359	8,546
2990.00	Ruisseau Fairchild	5	2979.36	2997.5	1,434	9,023	1,434	9,023
2996.41	Ruisseau Barlow		2979.36	2997.5	981	6,167	981	6,167
2999.64	Ruisseau Spencer	10	2997.5	3009.92	786	4,946	786	4,946
3001.92	Ruisseau sans nom C489		2997.5	3009.92	879	5,526	879	5,526
3003.32	Ruisseau sans nom C510		2997.5	3009.92	1,107	6,966	1,107	6,966
3003.46	Ruisseau sans nom C509		2997.5	3009.92	1,107	6,966	1,107	6,966
3004.48	Ruisseau sans nom C507		2997.5	3009.92	1,072	6,746	1,072	6,746
3006.33	Ruisseau sans nom C501		2997.5	3009.92	948	5,961	948	5,961
3006.89	Ruisseau sans nom C503		2997.5	3009.92	896	5,638	896	5,638
3017.26	Ruisseau sans nom C505		3009.92	3024.03	866	5,448	866	5,448
3094.76	Affluent de la rivière Rouge	3	3093.32	3110.44	991	6,231	991	6,231
3095.37	Rivière Rouge	13	3093.32	3110.44	1,066	6,708	1,066	6,708
3097.16	Ruisseau sans nom C557	2	3093.32	3110.44	1,186	7,458	1,186	7,458
3098.21	Ruisseau Little Rouge	8	3093.32	3110.44	1,236	7,773	1,236	7,773
3098.90	Ruisseau sans nom C551		3093.32	3110.44	1,037	6,521	1,037	6,521
3099.90	Ruisseau sans nom C539		3093.32	3110.44	1,053	6,625	1,053	6,625
3100.02	Ruisseau sans nom C581		3093.32	3110.44	1,069	6,726	1,069	6,726
3140.06	Ruisseau Bowmanville	0.3	3136.65	3150.35	1,522	9,573	1,215	7,643
3140.58	Affluent du ruisseau Bowmanville	6	3136.65	3150.35	1,469	9,237	1,162	7,308
3142.74	Ruisseau sans nom C635		3136.65	3150.35	1,387	8,727	854	5,369
3143.68	Ruisseau sans nom C665		3136.65	3150.35	1,281	8,058	725	4,560
3144.80	Ruisseau Soper	8	3136.65	3150.35	1,943	12,224	1,215	7,641
3146.89	Ruisseau sans nom C629		3136.65	3150.35	1,782	11,206	1,003	6,311
3148.87	Ruisseau sans nom C649		3136.65	3150.35	1,980	12,456	1,048	6,590
3149.21	Ruisseau Wilmot	4	3136.65	3150.35	2,233	14,046	1,300	8,179
3149.54	Ruisseau Orono	0.3	3136.65	3150.35	2,244	14,112	1,311	8,245
3151.10	Ruisseau Hunter	0.3	3150.35	3167.65	1,996	12,552	1,482	9,320
3153.06	Ruisseau Stalker 1	1	3150.35	3167.65	1,531	9,627	1,237	7,782
3153.51	Ruisseau Stalker 2		3150.35	3167.65	1,425	8,964	1,132	7,120
3155.79	Affluent du ruisseau Graham	0.3	3150.35	3167.65	1,633	10,271	1,340	8,427
3156.89	Ruisseau Graham 2	10	3150.35	3167.65	1,733	10,901	1,440	9,056

Liste des franchissements de cours d'eau non majeurs et des vannes

3158.38	Ruisseau Graham 1	4	3150.35	3167.65	1,558	9,799	1,276	8,029
3160.46	Ruisseau Graham 3	5	3150.35	3167.65	1,689	10,624	1,519	9,555
3168.37	Ruisseau sans nom C617	0.3	3167.65	3173.7	939	5,908	939	5,908
3169.33	Ruisseau sans nom C669		3167.65	3173.7	804	5,056	804	5,056
3172.15	Affluent de la rivière Ganaraska	1	3167.65	3173.7	1,171	7,363	1,171	7,363
3175.33	Rivière Ganaraska	17	3173.7	3182.25	1,559	9,807	1,087	6,834
3177.92	Ruisseau sans nom C623		3173.7	3182.25	1,536	9,660	1,313	8,259
3179.77	Ruisseau Gage	0.3	3173.7	3182.25	1,250	7,864	1,028	6,463
3181.43	Ruisseau sans nom C633		3173.7	3182.25	1,026	6,452	803	5,051
3182.20	Ruisseau sans nom C659	2	3173.7	3182.25	786	4,945	613	3,856
3182.81	Ruisseau sans nom C621	2	3182.25	3185.25	1,618	10,177	711	4,471
3184.26	Ruisseau sans nom C637		3182.25	3185.25	1,926	12,114	1,019	6,408
3186.79	Ruisseau Brook		3185.25	3199.75	1,536	9,662	1,536	9,662
3189.47	Ruisseau sans nom C625		3185.25	3199.75	1,405	8,837	1,405	8,837
3194.44	Ruisseau sans nom C615		3185.25	3199.75	1,201	7,554	1,201	7,554
3198.88	Ruisseau Shelter Valley 2		3185.25	3199.75	1,597	10,047	1,442	9,072
3199.08	Ruisseau sans nom C663		3185.25	3199.75	1,446	9,092	1,291	8,117
3201.96	Ruisseau Shelter Valley 1	2	3199.75	3214.48	1,548	9,737	1,073	6,752
3205.04	Affluent ouest du ruisseau Cold		3199.75	3214.48	1,563	9,829	1,088	6,844
3208.04	Affluent du ruisseau Cold	2	3199.75	3214.48	1,438	9,042	1,013	6,369
3209.19	Ruisseau Cold 3	12	3199.75	3214.48	1,557	9,791	1,132	7,118
3212.05	Ruisseau Cold 2	7	3199.75	3214.48	1,482	9,319	1,057	6,646
3213.99	Ruisseau Cold 1	8	3199.75	3214.48	1,512	9,510	1,087	6,837
3221.11	Ruisseau Breakaway	3	3214.48	3237.08	1,128	7,097	1,128	7,097
3223.56	Ruisseau sans nom C714		3214.48	3237.08	698	4,387	698	4,387
3224.22	Ruisseau sans nom C713		3214.48	3237.08	902	5,671	902	5,671
3229.70	Ruisseau sans nom C705		3214.48	3237.08	1,561	9,815	1,561	9,815
3234.05	Ruisseau sans nom C710		3214.48	3237.08	1,317	8,281	1,317	8,281
3235.24	Ruisseau sans nom C712		3214.48	3237.08	1,421	8,940	1,421	8,940
3238.74	Ruisseau sans nom C715		3237.73	3251.4	891	5,602	891	5,602
3241.54	Ruisseau sans nom C731		3237.73	3251.4	959	6,030	959	6,030
3242.49	Ruisseau sans nom C728		3237.73	3251.4	651	4,095	651	4,095
3243.01	Terrain sans nom		3237.73	3251.4	834	5,246	834	5,246
3243.10	Ruisseau sans nom C17B		3237.73	3251.4	798	5,022	798	5,022
3243.90	Ruisseau sans nom C730		3237.73	3251.4	778	4,895	778	4,895
3244.27	Ruisseau sans nom C729		3237.73	3251.4	829	5,216	829	5,216
3247.95	Ruisseau Potter	3	3237.73	3251.4	1,213	7,627	1,213	7,627
3260.79	Ruisseau sans nom C747		3254.59	3272.31	1,026	6,456	977	6,147
3263.01	Rivière Blessington	4	3254.59	3272.31	1,102	6,928	1,052	6,620
3270.67	Ruisseau sans nom C735		3254.59	3272.31	1,348	8,478	1,047	6,582
3271.93	Ruisseau Fisher	0.3	3254.59	3272.31	1,461	9,188	1,052	6,619
3274.08	Ruisseau sans nom C736		3272.31	3274.34	1,586	9,977	723	4,550
3279.26	Ruisseau Marysville	3	3274.34	3291.62	815	5,123	730	4,594
3280.44	Ruisseau sans nom C737		3274.34	3291.62	666	4,189	666	4,189
3282.31	Ruisseau sans nom C738		3274.34	3291.62	819	5,150	819	5,150
3289.06	Ruisseau Sucker	5	3274.34	3291.62	1,365	8,588	1,365	8,588
3289.20	Ruisseau sans nom C745		3274.34	3291.62	1,345	8,457	1,345	8,457
3292.24	Rivière Napanee	21	3291.62	3329.71	1,174	7,385	1,174	7,385
3295.69	Ruisseau sans nom C734		3291.62	3329.71	932	5,862	932	5,862
3296.48	Ruisseau Little		3291.62	3329.71	1,048	6,590	1,048	6,590
3298.23	Ruisseau sans nom C741		3291.62	3329.71	1,165	7,330	1,165	7,330
3299.58	Ruisseau sans nom C743		3291.62	3329.71	1,159	7,292	1,159	7,292
3301.96	Ruisseau Spring		3291.62	3329.71	1,139	7,163	1,139	7,163
3304.83	Ruisseau Wilton	5	3291.62	3329.71	1,101	6,922	1,101	6,922
3308.56	Ruisseau sans nom C742		3291.62	3329.71	873	5,493	873	5,493
3308.59	Ruisseau sans nom C740		3291.62	3329.71	873	5,493	873	5,493
3315.39	Ruisseau Glenvale		3291.62	3329.71	1,367	8,601	1,367	8,601
3320.24	Ruisseau sans nom C746		3291.62	3329.71	1,035	6,509	1,035	6,509
3324.27	Ruisseau Collins	12	3291.62	3329.71	1,439	9,053	1,439	9,053
3328.06	Ruisseau Little Cataraqui		3291.62	3329.71	1,171	7,367	1,171	7,367
3331.17	Marécage Cattle		3329.71	3333.06	1,047	6,584	1,047	6,584
3337.12	Ruisseau sans nom C791		3333.06	3354.97	1,103	6,939	1,103	6,939
3342.08	Ruisseau sans nom C793		3333.06	3354.97	802	5,041	802	5,041
3343.93	Ruisseau sans nom C812		3333.06	3354.97	937	5,891	937	5,891
3345.27	Ruisseau sans nom C805		3333.06	3354.97	823	5,176	823	5,176
3345.27	Ruisseau sans nom C800		3333.06	3354.97	823	5,176	823	5,176
3345.79	Ruisseau Mud	6	3333.06	3354.97	1,028	6,466	1,028	6,466
3345.93	Ruisseau Mud	6	3333.06	3354.97	1,010	6,352	1,010	6,352
3346.13	Ruisseau Mud	6	3333.06	3354.97	1,088	6,843	1,088	6,843
3347.39	Ruisseau sans nom C792		3333.06	3354.97	1,145	7,200	1,145	7,200
3351.72	Ruisseau Sucker	10	3333.06	3354.97	1,316	8,276	1,316	8,276
3355.49	Empiètement de la rivière Gananoque		3354.97	3362.89	635	3,996	635	3,996
3361.28	Ruisseau sans nom C798	3	3354.97	3362.89	859	5,403	859	5,403
3365.63	Ruisseau sans nom C797		3362.89	3375.65	1,303	8,198	1,121	7,051
3366.02	Ruisseau Black (champ agricole Dulcemain	10	3362.89	3375.65	1,339	8,420	1,156	7,273
3366.90	Ruisseau Black (Dulcemaine)		3362.89	3375.65	1,252	7,872	1,069	6,725
3367.93	Ruisseau sans nom C801		3362.89	3375.65	1,061	6,676	879	5,529
3368.05	Ruisseau sans nom C786		3362.89	3375.65	1,124	7,071	942	5,924
3372.66	Ruisseau sans nom C808		3362.89	3375.65	1,206	7,588	996	6,264
3372.93	Ruisseau sans nom C799		3362.89	3375.65	1,103	6,937	893	5,614
3377.10	Ruisseau Jones	3	3375.65	3382.44	1,702	10,707	1,196	7,523
3382.63	Affluent du ruisseau Jones	4	3382.44	3390.08	928	5,838	928	5,838
3389.72	Ruisseau sans nom C807		3382.44	3390.08	1,546	9,726	1,274	8,012
3390.04	Empiètement du ruisseau sans nom C803		3382.44	3390.08	1,589	9,997	1,300	8,178
3390.27	Ruisseau sans nom C803		3390.08	3397.84	1,589	9,997	768	4,828

Liste des franchissements de cours d'eau non majeurs et des vannes

3391.62	Ruisseau Lyn	2	3390.08	3397.84	1,612	10,138	865	5,443
3395.04	Ruisseau Golden	5	3390.08	3397.84	1,601	10,069	1,099	6,915
3403.13	Ruisseau Butlers	3	3401.93	3430.36	971	6,105	971	6,105
3410.13	Ruisseau sans nom C810		3401.93	3430.36	1,110	6,984	1,110	6,984
3411.06	Ruisseau sans nom C809		3401.93	3430.36	932	5,865	932	5,865
3415.24	Ruisseau sans nom C768		3401.93	3430.36	838	5,269	838	5,269
3416.19	Affluent de la rivière South Nation	3	3401.93	3430.36	982	6,175	982	6,175
3418.85	Ruisseau sans nom C840		3401.93	3430.36	990	6,225	990	6,225
3419.45	Ruisseau sans nom C825		3401.93	3430.36	1,154	7,259	1,154	7,259
3420.17	Ruisseau sans nom C834		3401.93	3430.36	1,268	7,973	1,268	7,973
3427.38	Ruisseau sans nom C769		3401.93	3430.36	1,170	7,360	1,170	7,360
3428.67	Ruisseau sans nom C767		3401.93	3430.36	1,165	7,327	1,165	7,327
3430.00	Ruisseau sans nom C761		3401.93	3430.36	1,209	7,603	1,209	7,603
3432.54	Ruisseau Black	1	3430.36	3501.92	984	6,189	984	6,189
3433.13	Ruisseau sans nom C766		3430.36	3501.92	984	6,189	984	6,189
3433.83	Ruisseau sans nom C763		3430.36	3501.92	984	6,189	984	6,189
3435.79	Ruisseau sans nom C770		3430.36	3501.92	1,001	6,295	1,001	6,295
3436.86	Ruisseau sans nom C762		3430.36	3501.92	1,118	7,033	1,118	7,033
3438.32	Ruisseau sans nom C765		3430.36	3501.92	1,100	6,920	1,100	6,920
3445.08	Ruisseau sans nom C771		3430.36	3501.92	678	4,264	678	4,264
3445.95	Ruisseau sans nom C760		3430.36	3501.92	722	4,540	722	4,540
3446.19	Fossé de drainage C772		3430.36	3501.92	722	4,539	722	4,539
3447.48	Ruisseau sans nom C832		3430.36	3501.92	813	5,111	813	5,111
3447.59	Ruisseau Ouest C833		3430.36	3501.92	813	5,111	813	5,111
3448.04	Ruisseau sans nom C833		3430.36	3501.92	766	4,815	766	4,815
3449.08	Ruisseau sans nom C845		3430.36	3501.92	838	5,268	838	5,268
3449.96	Ruisseau East C837		3430.36	3501.92	716	4,503	716	4,503
3450.07	Fossé de champ C837		3430.36	3501.92	716	4,503	716	4,503
3450.56	Ruisseau sans nom C828		3430.36	3501.92	760	4,783	760	4,783
3456.04	Rigolet Mattice	3	3430.36	3501.92	952	5,986	952	5,986
3456.58	Ruisseau Hoasic	5	3430.36	3501.92	952	5,986	952	5,986
3460.19	Rigolet Gogo	2	3430.36	3501.92	971	6,109	971	6,109
3462.78	Rigolet Moffat-Fetterly	4	3430.36	3501.92	956	6,013	956	6,013
3464.41	Ruisseau sans nom C843		3430.36	3501.92	714	4,491	714	4,491
3464.63	Ruisseau sans nom C842		3430.36	3501.92	714	4,491	714	4,491
3464.84	Ruisseau sans nom C841		3430.36	3501.92	652	4,102	652	4,102
3472.20	Ruisseau Hoople	9	3430.36	3501.92	1,110	6,982	1,110	6,982
3472.24	Fossé Dickinson		3430.36	3501.92	1,110	6,982	1,110	6,982
3473.76	Ruisseau sans nom C839	1	3430.36	3501.92	1,163	7,315	1,163	7,315
3475.66	Ruisseau sans nom C831		3430.36	3501.92	1,095	6,890	1,095	6,890
3476.37	Ruisseau sans nom C829		3430.36	3501.92	1,175	7,390	1,175	7,390
3478.32	Rigolet Murray	2	3430.36	3501.92	1,141	7,178	1,141	7,178
3486.81	Ruisseau sans nom C844		3430.36	3501.92	809	5,090	809	5,090
3488.33	Ruisseau sans nom C827		3430.36	3501.92	928	5,837	928	5,837
3495.58	Rigolet McIntosh	5	3430.36	3501.92	1,450	9,122	1,450	9,122
3500.47	Rivière Raisin	24	3430.36	3501.92	1,449	9,112	1,449	9,112
3503.24	Bras Lefebure	6	3501.92	3543.1	1,040	6,541	1,040	6,541
3507.68	Rigolet Williamson	0.3	3501.92	3543.1	922	5,801	922	5,801
3515.66	Fossé sans nom C830	3	3501.92	3543.1	1,456	9,158	1,456	9,158
3519.06	Rivière-Beaudette	12	3501.92	3543.1	1,454	9,142	1,454	9,142
3520.32	Ruisseau sans nom C846		3501.92	3543.1	1,421	8,938	1,421	8,938
3527.19	Rivière Delisle	18	3501.92	3543.1	1,387	8,725	1,387	8,725
3533.04	Fossé de la voie ferrée Robertson		3501.92	3543.1	1,075	6,762	1,075	6,762
3533.14	Coulée Robertson	2	3501.92	3543.1	1,017	6,399	1,017	6,399
3534.19	Ruisseau sans nom C775		3501.92	3543.1	914	5,749	914	5,749
3550.89	Ruisseau sans nom C931		3543.1	3553.39	1,081	6,798	1,081	6,798
3550.94	Ravin C931		3543.1	3553.39	1,048	6,591	1,048	6,591
3552.28	Ruisseau sans nom C774		3543.1	3553.39	1,205	7,581	1,205	7,581
3592.89	Ruisseau sans nom C861		3580.71	3601.64	637	4,004	637	4,004
3594.43	Affluent de la rivière Mascouche	4	3580.71	3601.64	672	4,225	672	4,225
3597.20	Ruisseau Gascon-Forget		3580.71	3601.64	663	4,170	663	4,170
3599.53	Ruisseau Lapointe	2	3580.71	3601.64	809	5,090	809	5,090
3601.02	Ruisseau sans nom C854		3580.71	3601.64	853	5,367	853	5,367
3602.27	Rivière Saint-Pierre	5	3601.64	3617.41	743	4,674	743	4,674
3603.26	Ruisseau Hogue-Therrien	4	3601.64	3617.41	858	5,395	858	5,395
3605.36	Ruisseau Rivard-Lauzon	2	3601.64	3617.41	990	6,227	990	6,227
3610.20	Ruisseau de Mascouche		3601.64	3617.41	978	6,154	978	6,154
3612.92	Rivière Mascouche	17	3601.64	3617.41	972	6,115	972	6,115
3614.54	Ruisseau Noir	0.3	3601.64	3617.41	1,058	6,654	1,058	6,654



Pipelines Enbridge inc.

**Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de
la capacité de la canalisation 9**

**PLAN DE GESTION DES FRANCHISSEMENTS DE COURS D'EAU
DE LA CANALISATION 9 MIS À JOUR**

**Déposé en vertu de la condition 18 de
l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'Office national de
l'énergie**

18 septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

.....	1
PLAN DE GESTION DES FRANCHISSEMENTS DE COURS D'EAU DE LA CANALISATION 9 MIS À JOUR.....	1
1.0 Objectif.....	2
2.0 Portée.....	2
3.0 Rôles et responsabilités.....	2
4.0 Définitions.....	3
5.0 Identification.....	4
6.0 Surveillance.....	5
7.0 Évaluation.....	7
8.0 Restauration.....	9
9.0 Intervention d'urgence en cas d'inondation.....	10
10.0 Documentation.....	11
Annexe A : Justification des critères de franchissements de cours d'eau principaux.....	12

1.0 Objectif

L'objectif du plan de gestion des franchissements de cours d'eau (ou Plan) consiste à gérer de manière proactive les risques de mise à nu du pipeline de la canalisation 9 aux franchissements de cours d'eau.

2.0 Portée

Le plan vise la gestion de tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9, notamment :

- décrire les rôles et responsabilités des services d'Enbridge;
- décrire les types de franchissements de cours d'eau le long du réseau pipelinier;
- établir les exigences en matière de surveillance de franchissement de cours d'eau;
- évaluer les risques de mises à nu du pipeline et les exigences relatives aux mesures d'atténuation. D'autres descriptions plus détaillées des exigences visant la documentation, l'évaluation et les mesures correctives de mises à nu de pipelines identifiés se trouvent dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, qui sont déposés auprès de l'Office national de l'énergie;
- offrant des options d'atténuation des dangers aux franchissements de cours d'eau;
- documentant les activités de surveillance, de restauration, et les données associées.

3.0 Rôles et responsabilités

Plusieurs services d'Enbridge sont responsables du Plan.

Le Service de l'intégrité du pipeline a la responsabilité globale du programme de gestion des franchissements de cours d'eau. Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la gestion de la surveillance au sol des franchissements de cours d'eau et de la communication des résultats aux parties prenantes internes d'Enbridge. La responsabilité de l'atténuation des risques pour l'intégrité du pipeline aux franchissements de cours d'eau, y compris les travées de pipelines, incombe à ce service. Le Service d'intégrité du pipeline conserve également un corpus de tous les franchissements de cours d'eau et des résultats de l'inspection.

Le Service de l'exploitation d'Enbridge est responsable de la réparation des franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture ou des mises à nu de pipelines, tel que décrit dans les programmes de surveillance. Le Service de l'exploitation surveille les franchissements de cours d'eau lors des patrouilles d'emprises et à la suite d'inondations importantes, comme le conseille le service d'intégrité des pipelines. Le Service de l'exploitation effectue les enquêtes de franchissements de cours d'eau navigables et l'entretien des franchissements de cours d'eau

nécessaire à l'atténuation de tout risque immédiat de dommages causés par des tiers. Le Service de l'exploitation informe le service d'intégrité des pipelines de tout endroit identifié par un tiers où une conduite est mise à nue. Le Service de l'exploitation appuie également le Service des terres et emprises dans ses fonctions décrites ci-dessous.

Le Service des terres et emprises fournit les exigences de surveillance de l'épaisseur de la couverture aux franchissements de cours d'eau qui ne satisfont pas au seuil des cours d'eau décrits dans le présent document, par exemple, les étangs, les marécages, l'eau stagnante, les fossés et les cours d'eau intermittents, par l'entremise du Programme de gestion de l'épaisseur de couverture du pipeline comme décrit dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-06, Surveillance de l'épaisseur de la couverture.

Le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides détermine les risques associés aux franchissements de cours d'eau. Ce service détermine également les exigences concernant le positionnement des vannes en vertu du programme de positionnement intelligent des vannes.

Le Service de l'ingénierie et des projets dirige l'élaboration et l'exécution des mesures d'atténuation à court et à long terme des dangers liés aux franchissements de cours d'eau, lorsque requis afin d'appuyer les mesures prises par le Service d'intégrité des pipelines et le Service de l'exploitation.

Le Service de l'environnement appuie le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'ingénierie et des projets et le Service de l'exploitation en leur fournissant une expertise sur le milieu environnemental et réglementaire des cours d'eau et des activités de cours d'eau. Le Service de l'environnement supervise également les experts environnementaux indépendants, travaille en liaison avec les organismes de réglementation environnementale, et obtient les approbations et les permis environnementaux.

Le Service des grands projets d'Enbridge est responsable de la conception de nouveaux franchissements de cours d'eau et de la communication de ces nouveaux passages au Service d'intégrité du pipeline.

4.0 Définitions

Aux fins du Plan de la canalisation 9, Enbridge a défini certains termes clés comme suit.

- **Épaisseur de couverture** – distance entre le haut du pipeline et la surface du sol au-dessus du pipeline.
- **Érosion** – dégradation de l'épaisseur de la couverture

- **Risques de mise à nu** – comparaison de l'épaisseur de couverture avec le taux d'érosion pour évaluer la probabilité que le pipeline soit mis à nu.
- **Inondation** – un phénomène engendrant l'évacuation d'une grande quantité d'eau ou un niveau d'eau élevé causé par la fonte des neiges, des précipitations ou un embâcle.
- **Franchissement de cours d'eau principal** – un franchissement de cours d'eau :
 - a. comprenant un chenal d'une largeur supérieure à 30 m mesuré à la laisse des hautes eaux habituelle;
 - b. où un déversement incontrôlé dans ce franchissement de cours d'eau atteindrait une prise d'eau potable municipale alimentant une zone densément peuplée dans les 12 heures après le déversement.

Un raisonnement plus poussé de cette définition est fourni dans l'annexe A.

- **Cours d'eau navigable** – un plan d'eau où la navigation commerciale liée à un service de transport est probable.
- **Franchissement d'un cours d'eau non navigable** – un franchissement de cours d'eau qui ne satisfait pas à la définition de cours d'eau navigable.
- **Franchissement de plan d'eau** – un endroit où le pipeline se trouve sous un important volume d'eau.
- **Franchissement de cours d'eau** – un franchissement de plan d'eau qui présente un écoulement de chenal assez important et l'énergie pour potentiellement provoquer une érosion importante de l'épaisseur de la couverture.

5.0 Identification

Tous les franchissements de cours d'eau seront inventoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en utilisant des références qui incluent :

- des fiches d'alignement des conduites;
- des relevés détaillés de l'ouvrage;
- de l'imagerie aérienne;
- des données d'axes d'inspections internes existantes;
- des modèles altimétriques numériques;
- des tracés du réseau hydrographique/données hydrographiques provenant de sources fédérales et provinciales.

Les franchissements de plans et de cours d'eau qui répondent aux définitions ci-dessus seront établis et calculés. Ceux ne respectant pas les seuils suivants n'auront pas besoin de gestion en vertu de ce plan :

- les franchissements de plan d'eau avec moins de 1 km d'eau d'amont en amont du franchissement;
- les franchissements de plan d'eau avec une zone de drainage de moins de 10 km²;
- les franchissements de plan d'eau qui ne présentent pas d'écoulement pérenne.

L'épaisseur de couverture des plans d'eau exclus est surveillée par le Service des terres et emprises, conformément au Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du pipeline. La surveillance supplémentaire de ces franchissements est effectuée conformément aux manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises.

Un tableau récapitulatif de tous les franchissements des cours d'eau de la canalisation 9 est inclus à l'annexe B. Un tableau récapitulatif des tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 qui ne sont pas principaux est inclus à l'annexe C. Un tableau récapitulatif des tous les franchissements de cours d'eau principaux de la canalisation 9 est inclus à l'annexe D. Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau principaux de la canalisation 9 et leur proximité à des zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) est inclus à l'annexe E.

6.0 Surveillance

Une approche à plusieurs paliers est utilisée pour surveiller les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9, y compris les suivantes.

Les patrouilles aériennes

L'emprise sera survolée sur une base régulière toutes les deux à trois semaines. Selon les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, les patrouilles aériennes sont utilisées pour identifier les signes de changements majeurs dans les franchissements de cours d'eau. Les observations importantes doivent être signalées aux ingénieurs régionaux pour un suivi de risque immédiat. Les rapports doivent inclure les inondations, les mouvements de cours d'eau apparents, la migration des chenaux, les mises à nu de pipelines et les débris passant au-dessus des franchissements ou s'accumulant à ces derniers.

Inspections du sol

Des spécialistes en hydrologie doivent effectuer des évaluations sur place, à la fréquence décrite dans le Tableau 1 de la page 6. Ces inspections comprendront la caractérisation des risques hydrotechniques ayant actuellement ou potentiellement un impact sur le pipeline tel que l'affouillement, la dégradation du lit de gravier, l'érosion des berges, l'empiétement, et l'avulsion. Les spécialistes en hydrologie mesureront l'épaisseur minimum de couverture du

franchissement lorsqu'il est sécuritaire de le faire, et prendront des photos du franchissement et de tous les risques observés. Les spécialistes doivent aussi inclure une évaluation du risque d'érosion et de l'acceptabilité de l'épaisseur de couverture, et formuler des recommandations concernant les futures surveillances, évaluations et restaurations.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable des inspections au sol, de l'examen des données des spécialistes en hydrologie, de la documentation des résultats, et de la communication des résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes d'Enbridge lorsque nécessaire. Les exigences connexes d'évaluation, d'assainissement et de documentation de ces inspections du sol sont décrites dans la section 8 du Plan.

Enquêtes d'épaisseur de couverture/bathymétriques

Les franchissements de cours d'eau navigables sont étudiés tous les cinq à dix ans par le Service de l'exploitation. Les enquêtes d'épaisseur de couverture aux franchissements de cours d'eau non navigables sont effectuées à une fréquence établie par l'examen des résultats recueillis lors des inspections du sol précédentes. Toutes les enquêtes d'épaisseur de couverture doivent inclure un rapport avec un plan en coupe verticale décrivant le pipeline, le fond actuel du franchissement, l'historique de fond du franchissement (lorsque disponible) et les niveaux d'eau. Les données GPS d'inspection interne peuvent être utilisées pour soutenir la production de ce plan.

Les résultats de l'enquête d'épaisseur de couverture peuvent être complétés par un levé bathymétrique pour continuer à établir la bathymétrie du fond de la rivière afin de soutenir l'évaluation. Les exigences du levé bathymétrique sont établies par le Service de l'intégrité du pipeline.

Le Service de l'intégrité du pipeline est chargé de recueillir et de documenter l'épaisseur de couverture minimale obtenue à partir d'enquêtes d'épaisseur de couverture pour tous les franchissements de cours d'eau non navigables, et de communiquer les résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes concernées.

Les épaisseurs de la couverture à des franchissements de plan d'eau qui ne répondent pas aux critères d'un franchissement de cours d'eau, tels que décrits dans la section Définitions, sont mesurées tous les 10 ans dans le cadre du Programme régional d'enquête d'épaisseur de couverture menée en conformité avec le Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du pipeline du Service des terres et emprises.

Surveillance des inondations

Lors des saisons d'inondation au printemps et en été, la surveillance de bureau des inondations (p. ex. l'examen des rapports d'observations météorologiques) est réalisée par le Service de l'intégrité du pipeline à une fréquence hebdomadaire minimale. Lorsque disponibles, les fluviomètres, les précipitations, l'accumulation de neige, et les avis d'inondation sont pris en compte dans cette surveillance de bureau.

En une semaine d'identification des inondations, une patrouille de l'emprise sera effectuée visuellement pour évaluer s'il y a des changements observables aux franchissements justifiant une enquête plus approfondie. Ces patrouilles immédiates sont exécutées par le Service de l'exploitation régionale. Les résultats sont communiqués au Service de l'intégrité du pipeline.

Les enquêtes de l'épaisseur de couverture doivent être menées à la suite de la récession des inondations, là où elles sont évaluées nécessaires par le Service de l'intégrité du pipeline et en fonction du potentiel de mise à nu évaluées au franchissement. Ces enquêtes d'épaisseur de couverture doivent identifier l'épaisseur de couverture minimale au franchissement et indiquer si l'inondation a causé une érosion importante du lit du franchissement où les précédentes données de profil du lit de la rivière ont été recueillies.

Chaque franchissement de cours d'eau doit être classé et surveillé en se basant sur les risques de mise à nu et la fréquence des surveillances indiquées dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Exigences d'inspection du sol et de surveillance des inondations pour les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9

Risques de mise à nu	Fréquence de surveillance (Années)	Évènements d'inondations/précipitations/accumulations de neige déclenchant une inspection immédiate
Très faibles	8-9	Modérés ¹
Faibles	6-7	Modérés ¹
Moyens	4-5	Mineurs ²
Élevés	2-3	Mineurs ²
Très élevés	1	Mineurs ²

Un événement modéré est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 25 ans environ.

Un événement mineur est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 10 ans environ.

7.0 Évaluation

Les évaluations hydrologiques sont effectuées lors des inspections du sol pour déterminer la probabilité de mise à nu à chaque franchissement spécifique, en plus du travail de bureau supplémentaire au besoin. Tous les emplacements de canalisations mises à nu seront répertoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en incluant les informations suivantes :

- le numéro de la canalisation;
- le poteau kilométrique/la borne milliaire;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en aval de la mise à nu;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en amont de la mise à nu;
- la partie mise à nu (m);
- la plage maximale de la position de la mise à nu en relèvement horaire (p. ex., 11 h – 2 h 30);
- la partie en saillie (m);
- l'utilisation des terres (p. ex. piste de VTT, terre agricole, terre de la Couronne, terre résidentielle);
- des informations sur l'emplacement (franchissement de surface, franchissement de rivière, franchissement routier, section de tuyauterie);
- la qualité du revêtement (mauvaise, moyenne, bonne, inconnue);
- la perte de métal (oui/non/inconnu);
- les bosselures/rainures (oui/non/inconnu);
- le terrain (p. ex. marécageux, en pente, rocheux);
- la population (peu dense, modérée, peuplé, touristique); et
- des commentaires (p. ex. la présence de masses amphibies, l'instabilité du sol à proximité, des débris au franchissement).

Si des phénomènes météorologiques violents (p. ex. des inondations, des tornades, des incendies), des remuements du sol importants, un mouvement de chenal ou tout autre événement important se produisent, le Service de l'exploitation régionale procédera à une patrouille de l'emprise sur les lieux où des canalisations sont mises à nu pour vérifier l'état de dégradation du site. Les mises à nu partielles de pipelines ne sont pas considérées comme une menace directe pour le Service d'intégrité des pipelines parce qu'elles ne sont pas censées affecter la pertinence d'utilisation du pipeline. Cependant, une augmentation des dommages causés par un tiers et les risques associés à ces mises à nu peuvent justifier une atténuation immédiate. Les détails des exigences en matière de gestion de conduites mises à nu aux franchissements de cours d'eau sont décrits dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01, Surveillance des emprises.

L'évaluation des exigences de remise en état des franchissements considère :

- la possibilité de mise à nu;
- les risques d'écoulement d'eau;

- la probabilité de dommages causés par des tiers;
- les anomalies de paroi de la conduite existantes;
- les préoccupations du public et les exigences réglementaires;
- la proximité du franchissement de zones habitées ou écologiquement vulnérables; et
- la conséquence d'un déversement de produit au franchissement.

Enbridge effectuera les évaluations suivantes si elles sont jugées nécessaires : Le Service de l'intégrité du pipeline procède à une évaluation technique; le Service de l'exploitation régionale effectue des évaluations des préoccupations du public et des dommages causés par des tiers; et le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides procède à une évaluation des risques. Les exigences de remise en état sont déterminées par le Service de l'intégrité du pipeline, site par site, en se basant sur ces évaluations. Les franchissements dont il a été déterminé que l'épaisseur de couverture ou la mise à nu doit être remise en état sont communiqués au Service de l'exploitation régionale pour l'exécution de la restauration.

Les mises à nu partielles de pipelines et les courtes portées non soutenues sont évaluées afin de déterminer si, oui ou non, une menace directe de l'intégrité du pipeline existe. Les résultats de l'évaluation, conjointement avec les considérations ci-dessus, sont utilisés pour établir les mesures correctives nécessaires, qui sont également faites site par site.

8.0 Restauration

La restauration pour les risques de franchissements de cours d'eau et les mises à nu de pipelines connexes est conçue site par site par un spécialiste en hydrologie, en consultation avec les autorités environnementales et les régulateurs.

Les mesures de restauration possibles comprennent :

- la construction mineure d'un fossé ou d'une berme;
- l'installation d'un ponceau;
- l'installation d'une protection contre l'érosion de la rive ou du lit des cours d'eau;
- l'abaissement du pipeline;
- le déplacement de la courbe affaissée plus loin du cours d'eau;
- la construction d'un nouveau franchissement par forage directionnel ou la construction d'un franchissement aérien;
- le réacheminement d'un tronçon du pipeline pour éviter le cours d'eau.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la réalisation des mesures d'atténuation aux mises à nu des franchissements de cours d'eau, travées de pipelines et franchissements qui contiennent des anomalies de paroi de conduite inacceptables. Le Service de l'intégrité du pipeline devra prendre en considération les futurs intervalles de récurrence de débit attendu,

et les facteurs saisonniers, lors d'une évaluation de risque limitée au site pour déterminer les délais pour les mesures d'atténuation. Le Service de l'exploitation régionale est chargé d'effectuer les restaurations nécessaires aux franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture et à des endroits susceptibles d'être endommagés par des tiers, en tenant compte des évaluations ci-dessus. La probabilité de dommages causés par des tiers, limitée au site, sera examinée lors de la détermination du délai pour ces restaurations. Les restaurations à grande échelle menées soit par le Service de l'exploitation régionale ou le Service de l'intégrité du pipeline sont généralement exécutées par les services d'ingénierie d'Enbridge ou par un entrepreneur indépendant.

Le calendrier de restauration dépend du site et prend en considération le niveau de risque de danger, le contexte environnemental, le calendrier réglementaire d'approbation et les futurs événements d'écoulement, avec une attention particulière accordée aux inondations printanières. Bien qu'Enbridge s'efforce de réduire les risques de franchissements de cours d'eau en temps opportun, le moment de la restauration n'est pas uniquement sous le contrôle d'Enbridge. Des permis provinciaux et municipaux sont souvent nécessaires pour effectuer ce travail et Enbridge n'est pas en mesure de contrôler le moment de leur réception. La signalisation est installée pour identifier les mises à nu et les réparations temporaires ou restaurations sont exécutées selon les besoins alors que des plans à long terme sont entrepris.

Les activités de restauration sont communiquées au Service de l'intégrité du pipeline afin de s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont effectuées comme prévu.

9.0 Intervention d'urgence en cas d'inondation

Lors de grandes inondations (> intervalle de récurrence de 1/25 année), il peut y avoir un risque que de courtes portées se forment en raison de l'érosion du lit ou des banquettes de rivière causée par l'augmentation des débits d'eau. L'intervention correspondante en cas d'inondations peut inclure :

- une patrouille aérienne supplémentaire immédiatement après l'identification, avec les observations recueillies comme décrites dans les sections Patrouilles aériennes et Inspections du sol de ce Plan;
- l'évaluation du danger de mise à nu du pipeline à l'aide d'une analyse de l'affouillement;
- la collecte immédiate des données de l'enquête de l'épaisseur de couverture au franchissement, s'il est sécuritaire de le faire;
- l'évaluation de portée non soutenue admissible en tenant compte des débits et de la longueur du franchissement;
- l'installation d'instruments ou d'équipement de surveillance; et
- la réduction de la pression d'exploitation du pipeline ou de la purge du pipeline.

L'intervention d'urgence en cas d'inondations peut être mise en œuvre par le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'exploitation régionale ou tout autre intervenant d'Enbridge.

10.0 Documentation

Un inventaire de tous les emplacements, caractéristiques, descriptions, résultats d'évaluation et photos est géré et entretenu par le Service de l'intégrité du pipeline. Ce corpus de franchissements de cours d'eau est transmis aux parties prenantes internes d'Enbridge, lorsque requis. Des mises à jour sont effectuées suivant les activités de surveillance et d'atténuation.

Annexe A : Justification des critères de franchissements de cours d'eau principaux

La note 2 de l'article 4.4.8 de la norme CSA Z662 indique qu'un franchissement de cours d'eau principal désigne un franchissement de cours d'eau qui, en cas de déversement incontrôlable de produit, pose un risque important pour le public ou l'environnement. Dans cette optique, aux fins du Plan de gestion des franchissements de cours d'eau principal, Enbridge a conclu qu'un franchissement de cours d'eau serait examiné en se basant sur deux éléments. Si le franchissement est d'une largeur suffisante, il serait automatiquement considéré comme un franchissement de cours d'eau principal indépendamment d'autres facteurs. Enbridge a ensuite examiné si un déversement incontrôlé dans ce franchissement de cours d'eau atteindrait une prise d'eau potable municipale alimentant une zone densément peuplée (« ZDP ») dans les 12 heures après le déversement.

Enbridge a déterminé qu'un franchissement de cours d'eau de 30 m serait considéré comme un franchissement principal, peu importe les autres facteurs tels que le débit, l'emplacement ou les considérations environnementales. Enbridge et d'autres exploitants de pipelines utilisent systématiquement la limite de 30 m comme limite appropriée. La largeur du cours d'eau est déterminée selon la laisse des hautes eaux habituelle. C'est-à-dire au moyen d'une ligne sur la rive établie par les fluctuations de l'eau et indiquée par des caractéristiques physiques telles qu'une ligne naturelle bien nette imprimée sur la rive, une pente douce, des changements dans la nature des sols, la destruction de la végétation terrestre, la présence de déchets et débris, ou d'autres moyens appropriés qui tiennent compte des caractéristiques des environs. Les franchissements de cours d'eau suivants sont tous plus de 30 m en largeur et sont donc considérés comme franchissements de cours d'eau principaux : la Nith; la Thames; la Grand; la Moira; la Salmon; la Gananoque; la rivière des Outaouais; et l'affluent ouest de la rivière Don; la Black, les ruisseaux Millhaven et Buell; deux ruisseaux sans nom; le canal Rideau; la voie navigable Trent-Severn; la rivière du Nord; la rivière des Prairies; la rivière des Mille-Îles; et le ruisseau Fraser.

Enbridge reconnaît qu'un déversement de pétrole brut dans un cours d'eau pourrait poser un risque considérable pour le public et l'environnement. Ceci dit, Enbridge estime qu'il doit y avoir une différence entre un franchissement de cours d'eau principal et d'autres franchissements de cours d'eau, ou la définition de la CSA d'un franchissement de cours d'eau « principal » serait vide de sens. Enbridge estime que le mot « important » est l'élément clé de la définition d'un franchissement de cours d'eau principal.

En ce qui concerne un risque important pour l'environnement, Enbridge est d'avis qu'un risque « important » consiste en un risque qui pourrait causer des dommages irréversibles ou avoir des répercussions à long terme sur l'environnement. Tandis que, pour Enbridge tout impact sur l'environnement est inacceptable, elle estime que tous les déversements peuvent être atténués et puis restaurés de sorte que l'environnement peut être restauré à son état préexistant dans

un délai raisonnable. De plus, tous les cours d'eau naturels sont par leur nature un habitat vulnérable et, selon les données environnementales de l'Ontario et du Québec, comportent de nombreux cas d'espèces en péril. Il est donc erroné de caractériser un groupe de cours d'eau comme vulnérable, alors qu'un rejet dans tout cours d'eau peut entraîner des effets sur les récepteurs sensibles. Par conséquent, Enbridge est d'avis que tous les cours d'eau naturels sont vulnérables et que les incidences sur ces derniers sont réversibles. Les facteurs environnementaux ne constituent pas des critères de priorités appropriés et les effets sur les récepteurs humains, plus variables, devraient prévaloir comme indiqué ci-dessous.

En ce qui concerne les risques importants pour la population, Enbridge a réalisé d'autres analyses et a déterminé qu'il pourrait y avoir un risque important pour la population si un déversement à un franchissement de cours d'eau principal sur la canalisation 9 atteignait, dans les 12 heures, une prise d'eau potable municipale approvisionnant une zone densément peuplée (« ZDP »). Une ZDP est définie comme un habitat humain ayant une population de plus de 50 000 personnes. Enbridge soutient que les incidences sur les prises d'eau potable pour les zones moins peuplées pourraient être raisonnablement atténuées en fournissant un approvisionnement temporaire et sécuritaire en eau potable. Toutefois, il serait plus difficile de fournir ces autres sources d'approvisionnement à de plus grandes populations. Par conséquent, comme mentionné ci-dessus, Enbridge a modifié sa définition de « franchissement de cours d'eau principal » aux fins des dépôts pour les conditions 16 et 18 pour la canalisation 9 et comportant « un franchissement de cours où un déversement incontrôlable de produit atteindrait, dans les 12 heures, une prise d'eau potable municipale approvisionnant une zone densément peuplée ».

Selon Enbridge, évaluer si un déversement incontrôlable de produit poserait un « risque important » pour le public ou l'environnement ne peut être examiné sans avoir également envisagé les conséquences d'un tel déversement incontrôlé. Il est impossible d'envisager les conséquences d'un déversement incontrôlable sans examiner les différents programmes qu'Enbridge a mis sur pied pour atténuer les effets d'un déversement d'un pipeline, incluant le programme de détection de fuite, le programme d'intervention d'urgence et les procédures du centre de commande, tous décrits ci-dessous. Enbridge s'estime très prudente dans son examen des incidences en aval d'un déversement sur les prises d'eau potable municipales dans les 12 heures, car elle est en mesure de réagir à un déversement sur la canalisation 9 et d'entamer le confinement dans un délai de 1,5 à 4 heures. Et, le programme de détection des fuites et les procédures du centre de commande prendraient effet bien avant.

D'ici à ce qu'Enbridge puisse compléter la liste des principaux franchissements de cours d'eau selon les données recueillies et analysées en vertu de la condition 25, elle a identifié 76 franchissements de cours d'eau qui pourraient avoir une incidence sur une prise d'eau potable municipale approvisionnant une ZDP dans les 12 heures du déversement.¹

¹ La liste des 95 principaux franchissements de cours d'eau nouveaux comprend ceux où un déversement pourrait atteindre une prise d'eau potable municipale pour une ZDP dans les 24 heures. Cette liste sera mise au point

Programme de détection des fuites

La détection des fuites est essentielle à l'exploitation du pipeline d'Enbridge. Dans le cas d'une fuite, le système de détection des fuites avisera l'exploitant de pipeline de l'état de la fuite potentielle et des mesures peuvent alors être prises pour arrêter et isoler les tronçons appropriés du pipeline. Cela permet de minimiser l'impact sur l'environnement et d'assurer la sécurité des personnes vivant dans les communautés où Enbridge exerce des activités.

Enbridge surveille les pipelines pour des fuites éventuelles à l'aide de cinq méthodes principales, chacune avec un point focal différent et présentant différentes technologies, ressources et calendriers. Utilisées ensemble, ces méthodes fournissent de multiples mesures de protection et des capacités complètes de détection de fuite.

- Surveillance par le contrôleur. Le contrôleur du pipeline d'Enbridge surveille l'état du pipeline (pipelines en fonctionnement ou à l'arrêt) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par le système d'acquisition et de contrôle de données (« SCADA »), qui est conçu pour identifier et déclencher une alarme en réponse à des changements opérationnels imprévus tels que des changements soudains de la pression, ce qui pourrait indiquer une fuite. Dans le cas d'une alarme ou de l'indication d'une éventuelle libération provenant des transmetteurs de pression, l'opérateur du pipeline fermerait la canalisation, la sectionnerait et l'isolerait.
- Surveillance visuelle et signalements d'odeurs. Ce sont des rapports visuels de pétrole ou des rapports inhabituels d'odeurs tirés d'hydrocarbures fournis par des tiers et de patrouilles aériennes et terrestres de la canalisation d'Enbridge. Les déclarations de tiers sont traitées par un numéro téléphonique d'urgence 1-800, sans frais, et portées à la connaissance du public et des responsables des interventions d'urgence locaux grâce à des programmes de sensibilisation du public d'Enbridge. Enbridge effectue généralement des patrouilles aériennes de pipelines, toutes les deux semaines, sur l'ensemble de son système.
- Calculs de bilan massique planifiés de la canalisation. Enbridge calcule les stocks de pétrole à intervalles fixes, généralement toutes les deux et vingt-quatre heures, afin d'identifier les pertes inattendues des stocks de pipelines pouvant indiquer une fuite possible.
- Surveillance computationnelle du pipeline (« SCP »). La SCP est un système informatique qui recourt aux mesures et aux données sur les pipelines pour détecter les anomalies qui pourraient indiquer des fuites. Le système SCP fournit un modèle informatisé complexe des pipelines d'Enbridge et surveille continuellement les

conformément à la condition 25 correspondant à une incidence dans les 12 heures dès qu'Enbridge aura recueilli d'autres données et réalisé des modélisations additionnelles.

changements dans leur volume calculé de pétrole entre deux points fixes sur le système. Si le volume calculé de pétrole est moindre que prévu, une alarme est déclenchée dans le centre de commande d'Enbridge. La cause de l'alarme est immédiatement vérifiée.

- Inspection interne d'émission acoustique (racleurs intelligents) – Enbridge utilise également une technologie acoustique sophistiquée portée par les outils d'inspection interne qui se déplacent à travers le pipeline pour détecter des fuites minuscules.

Programme de positionnement des vannes

La méthode du positionnement intelligent de vannes (« PIV ») d'Enbridge repose sur une approche fondée sur les conséquences visant l'optimisation du positionnement de vannes afin de réduire les dommages potentiels causés par un déversement accidentel dans les zones peuplées, les franchissements de cours d'eau, les zones sujettes à de graves conséquences et les zones à volume déversé élevé. Le positionnement des vannes limite les répercussions qu'aurait un déversement et les mesures correctives qui seraient requises dans le cas d'un tel déversement.

Une description détaillée du processus de PIV peut être trouvée dans la réponse d'Enbridge en vertu de la condition 16.

Programme d'intervention d'urgence

Plans d'intervention d'urgence

En 2013, Enbridge a lancé un nouveau format de plan d'intervention d'urgence en utilisant le Plan d'urgence intégré (« PUI ») comme modèle. Le concept du PUI est un format reconnu dans l'industrie et familier aux organismes d'intervention. Enbridge a mis au point un nouveau plan d'intervention d'urgence pour la région de l'Est en utilisant le modèle du PUI et est en train d'aligner tous les plans d'intervention d'urgence à travers toutes les régions d'exploitation d'Enbridge. Le plan est basé sur le système de commande d'incident (« SCI »), ce qui favorise une réponse intégrée et coordonnée entre les divers organismes en cas d'urgence.

Équipement d'intervention d'urgence

De l'équipement d'intervention d'urgence supplémentaire, pour les interventions initiales, a été acheté pour les équipes d'intervention sur le terrain d'Enbridge pour compléter les stocks existants de sorte qu'Enbridge peut intervenir et se rétablir de toute situation d'urgence. Le nouvel équipement d'intervention d'urgence applicable à la région de l'Est comprend des caravanes servant de poste de commandement en cas d'incident, une caravane de décontamination, des embarcations de service, une caravane d'huile submergée, des systèmes de barrage mobile, des réservoirs rapides, différents types de barrages flottants et de récupérateurs et des tapis de plateforme. La cartographie des équipements d'intervention d'urgence identifiant les endroits stratégiques des équipements d'intervention d'urgence d'Enbridge ainsi que les lieux d'ententes d'interventions externes, et les temps de réponse associés ont été inclus dans le nouveau PUI pour la région de l'Est. Le nouvel emplacement de l'équipe d'entretien des pipelines à Mississauga a été stratégiquement situé pour réduire les temps de réponse et a été inclus dans la cartographie d'intervention d'urgence.

Formation

Dans le cadre d'une amélioration continue et des meilleures pratiques de l'industrie, Enbridge a standardisé l'utilisation de la SCI dans toutes les régions en adoptant les normes de formation SCI provenant du Système national de gestion des incidents (« SNGI »). Le programme de formation d'Enbridge établit les fondements de la SCI et des compétences et connaissances d'intervention d'urgence, tandis que des exercices s'assurent que le personnel régional met en pratique ces compétences d'interventions d'urgence et de coordination dans un environnement réaliste. Les normes minimales de formation pour les principaux rôles de responsables du volet SCI de l'équipe régionale de gestion des incidents sont les normes SCI 100/200/300 (trois jours de formation). Le plan du cours de gestion des urgences et de la sécurité et la matrice de formation normalisent toutes les exigences de formation dans toutes les régions. Les outils comme le Manuel de gestion des incidents, qui se rallie au SNGI, aident les intervenants d'Enbridge à mettre en pratique des techniques cohérentes et prouvées lors de la gestion des incidents et les interventions. Enbridge s'est procuré le Logiciel de planification d'un plan d'action en cas d'incident, un outil utilisé dans tout le secteur pour aider à

l'élaboration d'un plan d'action en cas d'incident et qui contribue à l'élaboration rapide de plans d'actions pour les périodes de fonctionnement pendant une intervention.

Normes en matière d'exercices

Enbridge a adopté les normes d'exercices de la Garde côtière américaine et les lignes directrices du National Preparedness for Response Exercise Program (« PREP ») [programme national d'exercices de préparation aux interventions] pour s'assurer que ses exercices soient exécutés et conçus efficacement. Un Guide de conception d'exercices a été conçu pour appuyer le programme d'exercices dans toutes les régions.

Organismes d'intervention

En plus de la création d'équipes régionales de gestion des incidents, Enbridge a formé une équipe d'intervention formée d'unités interentreprises, l'Équipe d'intervention d'urgence de la société Enbridge (EIU), afin de répondre aux situations d'urgence à grande échelle en Amérique du Nord qui exigeraient des ressources mieux formées que celles qu'une simple unité d'exploitation régionale ou commerciale d'un pipeline de transport de liquides d'Enbridge pourrait fournir. Les EIU s'exercent et s'entraînent ensemble chaque année.

Procédures du centre de commande

Les opérateurs de notre centre de commande d'Edmonton surveillent le réseau de pipelines d'Enbridge, y compris la canalisation 9, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les opérateurs de pipelines lancent un arrêt de pipeline d'urgence lors d'une fuite ou d'un déversement confirmé, y compris dans le cas d'une odeur d'hydrocarbure signalée par le public. Si une alarme ou une indication de fuite est déclenchée, une période d'analyse d'une durée maximale de 10 minutes est utilisée pour déterminer si une fuite peut ou non être exclue. Plus de deux indications de fuite nécessitent un arrêt d'urgence immédiat du pipeline. Si une fuite ne peut pas être exclue au cours de la période d'analyse de 10 minutes (c.-à-d. dans le cas d'une fuite soupçonnée), les mesures d'arrêt d'urgence du pipeline sont exécutées. Les mesures d'arrêt d'urgence du pipeline impliquent que l'opérateur arrête la canalisation, sectionne les vannes commandées à distance, et isole les postes de pompage à proximité de la fuite potentielle ou confirmée.

Les vannes contrôlées à distance peuvent être fermées en trois minutes. Les vannes contrôlées manuellement peuvent être fermées dans les 10 à 15 minutes après que le technicien sur le terrain y ait eu accès.

En outre, lorsqu'un arrêt d'urgence a été effectué, le centre de contrôle exécute les procédures de notification d'urgence où la direction régionale (qui envoie les premiers répondants) et la police locale sont avisées dans les 10 minutes suivant l'arrêt.

Annexe B : Tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal)

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau
Canalisation 9A	2805.289	Ruisseau sans nom C22
Canalisation 9A	2808.397	Ruisseau Potter
Canalisation 9A	2809.915	Ruisseau Perch
Canalisation 9A	2810.698	Ruisseau sans nom C4
Canalisation 9A	2810.853	Ruisseau Waddell
Canalisation 9A	2815.209	Ruisseau sans nom C17
Canalisation 9A	2815.807	Ruisseau sans nom C24
Canalisation 9A	2819.837	Ruisseau sans nom C42
Canalisation 9A	2821.541	Ruisseau Cow
Canalisation 9A	2826.853	Ruisseau Bonnie Doon
Canalisation 9A	2828.270	Ruisseau sans nom C11
Canalisation 9A	2829.596	Ruisseau sans nom C18
Canalisation 9A	2840.611	Ruisseau sans nom C354
Canalisation 9A	2841.578	Ruisseau sans nom C358
Canalisation 9A	2841.897	Ruisseau Bear
Canalisation 9A	2842.554	Ruisseau sans nom C368
Canalisation 9A	2843.051	Ruisseau sans nom C356
Canalisation 9A	2845.274	Ruisseau sans nom C370
Canalisation 9A	2849.422	Ruisseau sans nom C362
Canalisation 9A	2849.749	Ruisseau sans nom C372
Canalisation 9A	2850.322	Ruisseau sans nom C347
Canalisation 9A	2851.616	Ruisseau sans nom C346
Canalisation 9A	2853.538	Ruisseau sans nom C352
Canalisation 9A	2857.241	Ruisseau sans nom C13
Canalisation 9A	2859.754	Ruisseau Adélaïde
Canalisation 9A	2860.605	Ruisseau sans nom C15
Canalisation 9A	2862.467	Ruisseau sans nom C34
Canalisation 9A	2863.875	Ruisseau sans nom C38
Canalisation 9A	2865.955	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2868.792	Ruisseau sans nom C28
Canalisation 9A	2871.422	Ruisseau sans nom C26
Canalisation 9A	2872.057	Ruisseau sans nom C32
Canalisation 9A	2875.835	Ruisseau sans nom C8
Canalisation 9A	2880.768	Affluent du ruisseau Nairn
Canalisation 9A	2890.526	Rivière Oxbow
Canalisation 9A	2891.442	Ruisseau sans nom C328
Canalisation 9A	2893.024	Ruisseau Medway
Canalisation 9A	2894.944	Affluent du ruisseau Medway
Canalisation 9A	2901.426	Fossé sans nom C222
Canalisation 9A	2904.680	Rivière Thames
Canalisation 9A	2907.305	Ruisseau sans nom C254
Canalisation 9A	2910.635	Ruisseau sans nom C220

Canalisation 9A	2914.060	Ruisseau Waubuno
Canalisation 9A	2916.306	Ruisseau sans nom C250
Canalisation 9A	2921.345	Ruisseau sans nom C218
Canalisation 9A	2924.209	Ruisseau sans nom C240
Canalisation 9A	2928.881	Ruisseau North Branch
Canalisation 9A	2936.722	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2938.679	Ruisseau sans nom C230
Canalisation 9A	2941.897	Ruisseau Phelan
Canalisation 9A	2943.714	Rivière Thames
Canalisation 9A	2945.307	Ruisseau sans nom C224
Canalisation 9A	2949.545	Ruisseau Horner
Canalisation 9A	2950.980	Ruisseau sans nom C148
Canalisation 9A	2954.361	Ruisseau Black 3
Canalisation 9A	2954.885	Ruisseau sans nom C107
Canalisation 9A	2955.073	Ruisseau sans nom C106
Canalisation 9A	2958.670	Ruisseau Black*
Canalisation 9A	2960.687	Ruisseau sans nom C111
Canalisation 9A	2960.689	Ruisseau Black 1 (Wolverton)
Canalisation 9A	2966.140	Rivière Nith
Canalisation 9A	2973.625	Ruisseau sans nom C104
Canalisation 9A	2979.110	Rivière Grand
Canalisation 9A	2985.528	Ruisseau sans nom C166
Canalisation 9A	2987.983	Affluent du ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2989.080	Ruisseau sans nom C163
Canalisation 9A	2990.002	Ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2996.406	Ruisseau Barlow
Canalisation 9B	2999.639	Ruisseau Spencer
Canalisation 9B	3001.918	Ruisseau sans nom C489
Canalisation 9B	3003.317	Ruisseau sans nom C510
Canalisation 9B	3003.460	Ruisseau sans nom C509
Canalisation 9B	3004.480	Ruisseau sans nom C507
Canalisation 9B	3006.328	Ruisseau sans nom C501
Canalisation 9B	3006.891	Ruisseau sans nom C503
Canalisation 9B	3017.259	Ruisseau sans nom C505
Canalisation 9B	3021.471	Ruisseau sans nom C487
Canalisation 9B	3023.071	Ruisseau Bronte
Canalisation 9B	3029.567	Ruisseau Sixteen Mile
Canalisation 9B	3032.467	Ruisseau East Sixteen Mile
Canalisation 9B	3042.121	Ruisseau Mullet
Canalisation 9B	3042.655	Rivière Credit
Canalisation 9B	3049.011	Ruisseau sans nom C495
Canalisation 9B	3051.154	Petit ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3054.044	Ruisseau Etobicoke
Canalisation 9B	3058.512	Ruisseau Mimico
Canalisation 9B	3063.669	Ruisseau Berry
Canalisation 9B	3064.804	Rivière Ouest Humber
Canalisation 9B	3066.263	Rivière Humber

Canalisation 9B	3066.901	Ruisseau sans nom C579
Canalisation 9B	3070.493	Ruisseau Black 1
Canalisation 9B	3074.170	Affluent Ouest de la rivière Don
Canalisation 9B	3080.041	Ruisseau Newtonbrook
Canalisation 9B	3081.811	Affluent Est de la rivière Don
Canalisation 9B	3094.759	Affluent de la rivière Rouge
Canalisation 9B	3095.374	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3097.155	Ruisseau sans nom C557
Canalisation 9B	3098.214	Ruisseau Little Rouge
Canalisation 9B	3098.902	Ruisseau sans nom C551
Canalisation 9B	3099.898	Ruisseau sans nom C539
Canalisation 9B	3100.017	Ruisseau sans nom C581
Canalisation 9B	3101.315	Ruisseau Petticoat
Canalisation 9B	3105.710	Ruisseau Ouest Duffins
Canalisation 9B	3107.861	Ruisseau Ganatsekiagon
Canalisation 9B	3108.935	Ruisseau Urfé
Canalisation 9B	3111.203	Ruisseau Duffins
Canalisation 9B	3114.411	Ruisseau sans nom C575
Canalisation 9B	3114.968	Ruisseau sans nom C543
Canalisation 9B	3115.593	Ruisseau sans nom C563
Canalisation 9B	3116.943	Ruisseau sans nom C567
Canalisation 9B	3117.634	Ruisseau sans nom C541
Canalisation 9B	3118.273	Ruisseau sans nom C559
Canalisation 9B	3121.702	Ruisseau Lynde
Canalisation 9B	3124.529	Ruisseau Oshawa
Canalisation 9B	3128.072	Ruisseau Oshawa Est
Canalisation 9B	3131.670	Ruisseau sans nom C655
Canalisation 9B	3132.595	Ruisseau sans nom C639
Canalisation 9B	3136.008	Ruisseau Farewell
Canalisation 9B	3137.128	Ruisseau Black (Solina)
Canalisation 9B	3140.059	Ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3140.583	Affluent du ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3142.735	Ruisseau sans nom C635
Canalisation 9B	3143.685	Ruisseau sans nom C665
Canalisation 9B	3144.798	Ruisseau Soper
Canalisation 9B	3146.887	Ruisseau sans nom C629
Canalisation 9B	3148.870	Ruisseau sans nom C649
Canalisation 9B	3149.210	Ruisseau Wilmot
Canalisation 9B	3149.543	Ruisseau Orono
Canalisation 9B	3151.100	Ruisseau Hunter
Canalisation 9B	3153.064	Ruisseau Stalker 1
Canalisation 9B	3153.515	Ruisseau Stalker 2
Canalisation 9B	3155.794	Affluent du ruisseau Graham
Canalisation 9B	3156.892	Ruisseau Graham 2
Canalisation 9B	3158.379	Ruisseau Graham 1
Canalisation 9B	3160.462	Ruisseau Graham 3
Canalisation 9B	3168.370	Ruisseau sans nom C617

Canalisation 9B	3169.329	Ruisseau sans nom C669
Canalisation 9B	3172.148	Affluent de la rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3175.326	Rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3177.920	Ruisseau sans nom C623
Canalisation 9B	3179.766	Ruisseau Gage
Canalisation 9B	3181.430	Ruisseau sans nom C633
Canalisation 9B	3182.199	Ruisseau sans nom C659
Canalisation 9B	3182.805	Ruisseau sans nom C621
Canalisation 9B	3184.261	Ruisseau sans nom C637
Canalisation 9B	3186.792	Ruisseau Brook
Canalisation 9B	3189.475	Ruisseau sans nom C625
Canalisation 9B	3194.438	Ruisseau sans nom C615
Canalisation 9B	3198.883	Ruisseau Shelter Valley 2
Canalisation 9B	3199.083	Ruisseau sans nom C663
Canalisation 9B	3201.962	Ruisseau Shelter Valley 1
Canalisation 9B	3205.043	Affluent ouest du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3208.038	Affluent du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3209.190	Ruisseau Cold 3
Canalisation 9B	3212.053	Ruisseau Cold 2
Canalisation 9B	3213.987	Ruisseau Cold 1
Canalisation 9B	3221.107	Ruisseau Breakaway
Canalisation 9B	3223.561	Ruisseau sans nom C714
Canalisation 9B	3224.224	Ruisseau sans nom C713
Canalisation 9B	3229.700	Ruisseau sans nom C705
Canalisation 9B	3234.046	Ruisseau sans nom C710
Canalisation 9B	3235.240	Ruisseau sans nom C712
Canalisation 9B	3237.270	Voie navigable Trent-Severn
Canalisation 9B	3238.743	Ruisseau sans nom C715
Canalisation 9B	3241.536	Ruisseau sans nom C731
Canalisation 9B	3242.492	Ruisseau sans nom C728
Canalisation 9B	3243.009	Terrain sans nom
Canalisation 9B	3243.104	Ruisseau sans nom C17B
Canalisation 9B	3243.900	Ruisseau sans nom C730
Canalisation 9B	3244.267	Ruisseau sans nom C729
Canalisation 9B	3247.954	Ruisseau Potter
Canalisation 9B	3254.370	Rivière Moira
Canalisation 9B	3260.788	Ruisseau sans nom C747
Canalisation 9B	3263.010	Rivière Blessington
Canalisation 9B	3270.674	Ruisseau sans nom C735
Canalisation 9B	3271.926	Ruisseau Fisher
Canalisation 9B	3272.560	Rivière Salmon
Canalisation 9B	3274.080	Ruisseau sans nom C736
Canalisation 9B	3279.262	Ruisseau Marysville
Canalisation 9B	3280.444	Ruisseau sans nom C737
Canalisation 9B	3282.313	Ruisseau sans nom C738
Canalisation 9B	3289.064	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3289.197	Ruisseau sans nom C745

Canalisation 9B	3292.235	Rivière Napanee
Canalisation 9B	3295.686	Ruisseau sans nom C734
Canalisation 9B	3296.482	Ruisseau Little
Canalisation 9B	3298.233	Ruisseau sans nom C741
Canalisation 9B	3299.577	Ruisseau sans nom C743
Canalisation 9B	3301.964	Ruisseau Spring
Canalisation 9B	3304.834	Ruisseau Wilton
Canalisation 9B	3308.564	Ruisseau sans nom C742
Canalisation 9B	3308.589	Ruisseau sans nom C740
Canalisation 9B	3310.080	Ruisseau Millhaven
Canalisation 9B	3315.392	Ruisseau Glenvale
Canalisation 9B	3320.241	Ruisseau sans nom C746
Canalisation 9B	3324.271	Ruisseau Collins
Canalisation 9B	3328.061	Ruisseau Little Cataraqui
Canalisation 9B	3331.172	Marécage Cattle
Canalisation 9B	3332.550	Canal Rideau
Canalisation 9B	3337.116	Ruisseau sans nom C791
Canalisation 9B	3342.076	Ruisseau sans nom C793
Canalisation 9B	3343.926	Ruisseau sans nom C812
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C800
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C805
Canalisation 9B	3345.789	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3345.935	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3346.125	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3347.392	Ruisseau sans nom C792
Canalisation 9B	3351.720	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3353.620	Ruisseau sans nom*
Canalisation 9B	3355.060	Rivière Gananoque
Canalisation 9B	3355.495	Empiètement de la rivière Gananoque
Canalisation 9B	3359.920	Ruisseau sans nom
Canalisation 9B	3361.285	Ruisseau sans nom C798
Canalisation 9B	3365.632	Ruisseau sans nom C797
Canalisation 9B	3366.017	Ruisseau Black (champ agricole Dulcemaine)
Canalisation 9B	3366.896	Ruisseau Black (Dulcemaine)
Canalisation 9B	3367.932	Ruisseau sans nom C801
Canalisation 9B	3368.054	Ruisseau sans nom C786
Canalisation 9B	3372.662	Ruisseau sans nom C808
Canalisation 9B	3372.930	Ruisseau sans nom C799
Canalisation 9B	3377.101	Ruisseau Jones
Canalisation 9B	3382.626	Affluent du ruisseau Jones
Canalisation 9B	3389.717	Ruisseau sans nom C807
Canalisation 9B	3390.037	Empiètement du ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3390.270	Ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3391.616	Ruisseau Lyn
Canalisation 9B	3395.038	Ruisseau Golden
Canalisation 9B	3400.550	Ruisseau Buells
Canalisation 9B	3403.127	Ruisseau Butlers

Canalisation 9B	3410.133	Ruisseau sans nom C810
Canalisation 9B	3411.060	Ruisseau sans nom C809
Canalisation 9B	3415.242	Ruisseau sans nom C768
Canalisation 9B	3416.193	Affluent de la rivière South Nation
Canalisation 9B	3418.849	Ruisseau sans nom C840
Canalisation 9B	3419.454	Ruisseau sans nom C825
Canalisation 9B	3420.165	Ruisseau sans nom C834
Canalisation 9B	3427.381	Ruisseau sans nom C769
Canalisation 9B	3428.672	Ruisseau sans nom C767
Canalisation 9B	3430.002	Ruisseau sans nom C761
Canalisation 9B	3432.537	Ruisseau Black
Canalisation 9B	3433.132	Ruisseau sans nom C766
Canalisation 9B	3433.832	Ruisseau sans nom C763
Canalisation 9B	3435.793	Ruisseau sans nom C770
Canalisation 9B	3436.858	Ruisseau sans nom C762
Canalisation 9B	3438.316	Ruisseau sans nom C765
Canalisation 9B	3445.080	Ruisseau sans nom C771
Canalisation 9B	3445.948	Ruisseau sans nom C760
Canalisation 9B	3446.187	Fossé de drainage C772
Canalisation 9B	3447.482	Ruisseau sans nom C832
Canalisation 9B	3447.594	Ruisseau Ouest C833
Canalisation 9B	3448.038	Ruisseau sans nom C833
Canalisation 9B	3449.081	Ruisseau sans nom C845
Canalisation 9B	3449.962	Ruisseau East C837
Canalisation 9B	3450.073	Fossé de champ C837
Canalisation 9B	3450.555	Ruisseau sans nom C828
Canalisation 9B	3456.042	Rigolet Mattice
Canalisation 9B	3456.584	Ruisseau Hoasic
Canalisation 9B	3460.194	Rigolet Gogo
Canalisation 9B	3462.776	Rigolet Moffat-Fetterly
Canalisation 9B	3464.407	Ruisseau sans nom C843
Canalisation 9B	3464.630	Ruisseau sans nom C842
Canalisation 9B	3464.841	Ruisseau sans nom C841
Canalisation 9B	3472.203	Ruisseau Hoople
Canalisation 9B	3472.243	Fossé Dickinson
Canalisation 9B	3473.763	Ruisseau sans nom C839
Canalisation 9B	3475.659	Ruisseau sans nom C831
Canalisation 9B	3476.366	Ruisseau sans nom C829
Canalisation 9B	3478.323	Rigolet Murray
Canalisation 9B	3486.809	Ruisseau sans nom C844
Canalisation 9B	3488.333	Ruisseau sans nom C827
Canalisation 9B	3495.578	Rigolet McIntosh
Canalisation 9B	3500.471	Rivière Raisin
Canalisation 9B	3503.239	Bras Lefebure
Canalisation 9B	3507.679	Rigolet Williamson
Canalisation 9B	3515.659	Fossé sans nom C830
Canalisation 9B	3519.061	Rivière-Beaudette

Canalisation 9B	3520.324	Ruisseau sans nom C846
Canalisation 9B	3527.191	Rivière Delisle
Canalisation 9B	3533.037	Fossé de la voie ferrée Robertson
Canalisation 9B	3533.138	Coulée Robertson
Canalisation 9B	3534.195	Ruisseau sans nom C775
Canalisation 9B	3536.427	Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3537.875	Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3537.915	Affluent du Rigolet Lacombe
Canalisation 9B	3538.697	Ruisseau sans nom C926
Canalisation 9B	3539.753	Ruisseau sans nom C927
Canalisation 9B	3539.899	Ruisseau sans nom C928
Canalisation 9B	3541.334	Ruisseau sans nom C929
Canalisation 9B	3542.810	Rivière à la Graisse
Canalisation 9B	3543.019	Rivière à la Graisse
Canalisation 9B	3543.527	Rivière Rigaud Est
Canalisation 9B	3544.686	Ruisseau sans nom C930
Canalisation 9B	3545.903	Fossé Bertrand
Canalisation 9B	3546.945	Rivière Rigaud
Canalisation 9B	3550.887	Ruisseau sans nom C931
Canalisation 9B	3550.942	Ravin C931
Canalisation 9B	3552.276	Ruisseau sans nom C774
Canalisation 9B	3552.749	Ruisseau à Charette
Canalisation 9B	3554.110	Rivière des Outaouais
Canalisation 9B	3557.940	Rivière du Nord
Canalisation 9B	3558.280	Ruisseau Fraser
Canalisation 9B	3562.737	Cours d'eau Doig
Canalisation 9B	3564.295	Ruisseau sans nom C778
Canalisation 9B	3566.613	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3569.407	Ruisseau Lalande
Canalisation 9B	3575.828	Ruisseau Levert-Cardinal
Canalisation 9B	3580.301	Rivière du Chêne
Canalisation 9B	3584.334	Ruisseau des Anges
Canalisation 9B	3587.532	Ruisseau Lafond
Canalisation 9B	3589.402	Ruisseau sans nom C859
Canalisation 9B	3591.046	Ruisseau sans nom C863
Canalisation 9B	3592.889	Ruisseau sans nom C861
Canalisation 9B	3594.433	Affluent de la rivière Mascouche
Canalisation 9B	3597.202	Ruisseau Gascon-Forget
Canalisation 9B	3599.535	Ruisseau Lapointe
Canalisation 9B	3601.017	Ruisseau sans nom C854
Canalisation 9B	3602.275	Rivière Saint-Pierre
Canalisation 9B	3603.257	Ruisseau Hogue-Therrien
Canalisation 9B	3605.362	Ruisseau Rivard-Lauzon
Canalisation 9B	3610.205	Ruisseau de Mascouche
Canalisation 9B	3612.925	Rivière Mascouche
Canalisation 9B	3614.543	Ruisseau Noir
Canalisation 9B	3626.770	Rivière des Mille-Îles

Canalisation 9B	3628.445	Ruisseau sans nom C869
Canalisation 9B	3628.575	Ruisseau sans nom C868
Canalisation 9B	3628.864	Ruisseau sans nom C866
Canalisation 9B	3628.957	Ruisseau sans nom C865
Canalisation 9B	3633.610	Rivière des Prairies

Ces plans d'eau satisfont aux critères de franchissements de plan d'eau principal, mais ne répondent pas aux critères de franchissements de cours d'eau puisqu'ils ne présentent pas un écoulement de chenal. Néanmoins, en raison de leur largeur de plus de 60 m, Enbridge a classé ces franchissements en tant que franchissements de cours d'eau principaux afin d'assurer davantage l'intégrité du pipeline à ces emplacements.

Annexe C : Franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) ne répondant pas aux critères des principaux franchissements de cours d'eau

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau
Canalisation 9A	2840.611	Ruisseau sans nom C354
Canalisation 9A	2841.578	Ruisseau sans nom C358
Canalisation 9A	2841.897	Ruisseau Bear
Canalisation 9A	2842.554	Ruisseau sans nom C368
Canalisation 9A	2843.051	Ruisseau sans nom C356
Canalisation 9A	2845.274	Ruisseau sans nom C370
Canalisation 9A	2849.422	Ruisseau sans nom C362
Canalisation 9A	2849.749	Ruisseau sans nom C372
Canalisation 9A	2850.322	Ruisseau sans nom C347
Canalisation 9A	2851.616	Ruisseau sans nom C346
Canalisation 9A	2853.538	Ruisseau sans nom C352
Canalisation 9A	2857.241	Ruisseau sans nom C13
Canalisation 9A	2859.754	Ruisseau Adélaïde
Canalisation 9A	2860.605	Ruisseau sans nom C15
Canalisation 9A	2862.467	Ruisseau sans nom C34
Canalisation 9A	2863.875	Ruisseau sans nom C38
Canalisation 9A	2865.955	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2868.792	Ruisseau sans nom C28
Canalisation 9A	2871.422	Ruisseau sans nom C26
Canalisation 9A	2872.057	Ruisseau sans nom C32
Canalisation 9A	2875.835	Ruisseau sans nom C8
Canalisation 9A	2880.768	Affluent du ruisseau Nairn
Canalisation 9A	2890.526	Rivière Oxbow
Canalisation 9A	2891.442	Ruisseau sans nom C328
Canalisation 9A	2893.024	Ruisseau Medway
Canalisation 9A	2894.944	Affluent du ruisseau Medway
Canalisation 9A	2901.426	Fossé sans nom C222
Canalisation 9A	2907.305	Ruisseau sans nom C254
Canalisation 9A	2910.635	Ruisseau sans nom C220
Canalisation 9A	2914.060	Ruisseau Waubuno
Canalisation 9A	2916.306	Ruisseau sans nom C250
Canalisation 9A	2921.345	Ruisseau sans nom C218
Canalisation 9A	2924.209	Ruisseau sans nom C240
Canalisation 9A	2928.881	Ruisseau North Branch
Canalisation 9A	2936.722	Ruisseau Mud
Canalisation 9A	2938.679	Ruisseau sans nom C230
Canalisation 9A	2941.897	Ruisseau Phelan
Canalisation 9A	2943.714	Rivière Thames
Canalisation 9A	2945.307	Ruisseau sans nom C224
Canalisation 9A	2949.545	Ruisseau Horner
Canalisation 9A	2950.980	Ruisseau sans nom C148

Canalisation 9A	2954.361	Ruisseau Black 3
Canalisation 9A	2954.885	Ruisseau sans nom C107
Canalisation 9A	2955.073	Ruisseau sans nom C106
Canalisation 9A	2960.687	Ruisseau sans nom C111
Canalisation 9A	2960.689	Ruisseau Black 1 (Wolverton)
Canalisation 9A	2985.528	Ruisseau sans nom C166
Canalisation 9A	2987.983	Affluent du ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2989.080	Ruisseau sans nom C163
Canalisation 9A	2990.002	Ruisseau Fairchild
Canalisation 9A	2996.406	Ruisseau Barlow
Canalisation 9B	2999.639	Ruisseau Spencer
Canalisation 9B	3001.918	Ruisseau sans nom C489
Canalisation 9B	3003.317	Ruisseau sans nom C510
Canalisation 9B	3003.460	Ruisseau sans nom C509
Canalisation 9B	3004.480	Ruisseau sans nom C507
Canalisation 9B	3006.328	Ruisseau sans nom C501
Canalisation 9B	3006.891	Ruisseau sans nom C503
Canalisation 9B	3017.259	Ruisseau sans nom C505
Canalisation 9B	3094.759	Affluent de la rivière Rouge
Canalisation 9B	3095.374	Rivière Rouge
Canalisation 9B	3097.155	Ruisseau sans nom C557
Canalisation 9B	3098.214	Ruisseau Little Rouge
Canalisation 9B	3098.902	Ruisseau sans nom C551
Canalisation 9B	3099.898	Ruisseau sans nom C539
Canalisation 9B	3100.017	Ruisseau sans nom C581
Canalisation 9B	3140.059	Ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3140.583	Affluent du ruisseau Bowmanville
Canalisation 9B	3142.735	Ruisseau sans nom C635
Canalisation 9B	3143.685	Ruisseau sans nom C665
Canalisation 9B	3144.798	Ruisseau Soper
Canalisation 9B	3146.887	Ruisseau sans nom C629
Canalisation 9B	3148.870	Ruisseau sans nom C649
Canalisation 9B	3149.210	Ruisseau Wilmot
Canalisation 9B	3149.543	Ruisseau Orono
Canalisation 9B	3151.100	Ruisseau Hunter
Canalisation 9B	3153.064	Ruisseau Stalker 1
Canalisation 9B	3153.515	Ruisseau Stalker 2
Canalisation 9B	3155.794	Affluent du ruisseau Graham
Canalisation 9B	3156.892	Ruisseau Graham 2
Canalisation 9B	3158.379	Ruisseau Graham 1
Canalisation 9B	3160.462	Ruisseau Graham 3
Canalisation 9B	3168.370	Ruisseau sans nom C617
Canalisation 9B	3169.329	Ruisseau sans nom C669
Canalisation 9B	3172.148	Affluent de la rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3175.326	Rivière Ganaraska
Canalisation 9B	3177.920	Ruisseau sans nom C623
Canalisation 9B	3179.766	Ruisseau Gage

Canalisation 9B	3181.430	Ruisseau sans nom C633
Canalisation 9B	3182.199	Ruisseau sans nom C659
Canalisation 9B	3182.805	Ruisseau sans nom C621
Canalisation 9B	3184.261	Ruisseau sans nom C637
Canalisation 9B	3186.792	Ruisseau Brook
Canalisation 9B	3189.475	Ruisseau sans nom C625
Canalisation 9B	3194.438	Ruisseau sans nom C615
Canalisation 9B	3198.883	Ruisseau Shelter Valley 2
Canalisation 9B	3199.083	Ruisseau sans nom C663
Canalisation 9B	3201.962	Ruisseau Shelter Valley 1
Canalisation 9B	3205.043	Affluent ouest du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3208.038	Affluent du ruisseau Cold
Canalisation 9B	3209.190	Ruisseau Cold 3
Canalisation 9B	3212.053	Ruisseau Cold 2
Canalisation 9B	3213.987	Ruisseau Cold 1
Canalisation 9B	3221.107	Ruisseau Breakaway
Canalisation 9B	3223.561	Ruisseau sans nom C714
Canalisation 9B	3224.224	Ruisseau sans nom C713
Canalisation 9B	3229.700	Ruisseau sans nom C705
Canalisation 9B	3234.046	Ruisseau sans nom C710
Canalisation 9B	3235.240	Ruisseau sans nom C712
Canalisation 9B	3238.743	Ruisseau sans nom C715
Canalisation 9B	3241.536	Ruisseau sans nom C731
Canalisation 9B	3242.492	Ruisseau sans nom C728
Canalisation 9B	3243.009	Terrain sans nom
Canalisation 9B	3243.104	Ruisseau sans nom C17B
Canalisation 9B	3243.900	Ruisseau sans nom C730
Canalisation 9B	3244.267	Ruisseau sans nom C729
Canalisation 9B	3247.954	Ruisseau Potter
Canalisation 9B	3260.788	Ruisseau sans nom C747
Canalisation 9B	3263.010	Rivière Blessington
Canalisation 9B	3270.674	Ruisseau sans nom C735
Canalisation 9B	3271.926	Ruisseau Fisher
Canalisation 9B	3274.080	Ruisseau sans nom C736
Canalisation 9B	3279.262	Ruisseau Marysville
Canalisation 9B	3280.444	Ruisseau sans nom C737
Canalisation 9B	3282.313	Ruisseau sans nom C738
Canalisation 9B	3289.064	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3289.197	Ruisseau sans nom C745
Canalisation 9B	3292.235	Rivière Napanee
Canalisation 9B	3295.686	Ruisseau sans nom C734
Canalisation 9B	3296.482	Ruisseau Little
Canalisation 9B	3298.233	Ruisseau sans nom C741
Canalisation 9B	3299.577	Ruisseau sans nom C743
Canalisation 9B	3301.964	Ruisseau Spring
Canalisation 9B	3304.834	Ruisseau Wilton
Canalisation 9B	3308.564	Ruisseau sans nom C742

Canalisation 9B	3308.589	Ruisseau sans nom C740
Canalisation 9B	3315.392	Ruisseau Glenvale
Canalisation 9B	3320.241	Ruisseau sans nom C746
Canalisation 9B	3324.271	Ruisseau Collins
Canalisation 9B	3328.061	Ruisseau Little Cataraqui
Canalisation 9B	3331.172	Marécage Cattle
Canalisation 9B	3337.116	Ruisseau sans nom C791
Canalisation 9B	3342.076	Ruisseau sans nom C793
Canalisation 9B	3343.926	Ruisseau sans nom C812
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C805
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C800
Canalisation 9B	3345.789	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3345.935	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3346.125	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3347.392	Ruisseau sans nom C792
Canalisation 9B	3351.720	Ruisseau Sucker
Canalisation 9B	3355.495	Empiètement de la rivière Gananoque
Canalisation 9B	3361.285	Ruisseau sans nom C798
Canalisation 9B	3365.632	Ruisseau sans nom C797
Canalisation 9B	3366.017	Ruisseau Black (champ agricole Dulcemaine)
Canalisation 9B	3366.896	Ruisseau Black (Dulcemaine)
Canalisation 9B	3367.932	Ruisseau sans nom C801
Canalisation 9B	3368.054	Ruisseau sans nom C786
Canalisation 9B	3372.662	Ruisseau sans nom C808
Canalisation 9B	3372.930	Ruisseau sans nom C799
Canalisation 9B	3377.101	Ruisseau Jones
Canalisation 9B	3382.626	Affluent du ruisseau Jones
Canalisation 9B	3389.717	Ruisseau sans nom C807
Canalisation 9B	3390.037	Empiètement du ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3390.270	Ruisseau sans nom C803
Canalisation 9B	3391.616	Ruisseau Lyn
Canalisation 9B	3395.038	Ruisseau Golden
Canalisation 9B	3403.127	Ruisseau Butlers
Canalisation 9B	3410.133	Ruisseau sans nom C810
Canalisation 9B	3411.060	Ruisseau sans nom C809
Canalisation 9B	3415.242	Ruisseau sans nom C768
Canalisation 9B	3416.193	Affluent de la rivière South Nation
Canalisation 9B	3418.849	Ruisseau sans nom C840
Canalisation 9B	3419.454	Ruisseau sans nom C825
Canalisation 9B	3420.165	Ruisseau sans nom C834
Canalisation 9B	3427.381	Ruisseau sans nom C769
Canalisation 9B	3428.672	Ruisseau sans nom C767
Canalisation 9B	3430.002	Ruisseau sans nom C761
Canalisation 9B	3432.537	Ruisseau Black
Canalisation 9B	3433.132	Ruisseau sans nom C766
Canalisation 9B	3433.832	Ruisseau sans nom C763
Canalisation 9B	3435.793	Ruisseau sans nom C770

Canalisation 9B	3436.858	Ruisseau sans nom C762
Canalisation 9B	3438.316	Ruisseau sans nom C765
Canalisation 9B	3445.080	Ruisseau sans nom C771
Canalisation 9B	3445.948	Ruisseau sans nom C760
Canalisation 9B	3446.187	Fossé de drainage C772
Canalisation 9B	3447.482	Ruisseau sans nom C832
Canalisation 9B	3447.594	Ruisseau Ouest C833
Canalisation 9B	3448.038	Ruisseau sans nom C833
Canalisation 9B	3449.081	Ruisseau sans nom C845
Canalisation 9B	3449.962	Ruisseau East C837
Canalisation 9B	3450.073	Fossé de champ C837
Canalisation 9B	3450.555	Ruisseau sans nom C828
Canalisation 9B	3456.042	Rigolet Mattice
Canalisation 9B	3456.584	Ruisseau Hoasic
Canalisation 9B	3460.194	Rigolet Gogo
Canalisation 9B	3462.776	Rigolet Moffat-Fetterly
Canalisation 9B	3464.407	Ruisseau sans nom C843
Canalisation 9B	3464.630	Ruisseau sans nom C842
Canalisation 9B	3464.841	Ruisseau sans nom C841
Canalisation 9B	3472.203	Ruisseau Hoople
Canalisation 9B	3472.243	Fossé Dickinson
Canalisation 9B	3473.763	Ruisseau sans nom C839
Canalisation 9B	3475.659	Ruisseau sans nom C831
Canalisation 9B	3476.366	Ruisseau sans nom C829
Canalisation 9B	3478.323	Rigolet Murray
Canalisation 9B	3486.809	Ruisseau sans nom C844
Canalisation 9B	3488.333	Ruisseau sans nom C827
Canalisation 9B	3495.578	Rigolet McIntosh
Canalisation 9B	3500.471	Rivière Raisin
Canalisation 9B	3503.239	Bras Lefebure
Canalisation 9B	3507.679	Rigolet Williamson
Canalisation 9B	3515.659	Fossé sans nom C830
Canalisation 9B	3519.061	Rivière-Beaudette
Canalisation 9B	3520.324	Ruisseau sans nom C846
Canalisation 9B	3527.191	Rivière Delisle
Canalisation 9B	3533.037	Fossé de la voie ferrée Robertson
Canalisation 9B	3533.138	Coulée Robertson
Canalisation 9B	3534.195	Ruisseau sans nom C775
Canalisation 9B	3550.887	Ruisseau sans nom C931
Canalisation 9B	3550.942	Ravin C931
Canalisation 9B	3552.276	Ruisseau sans nom C774
Canalisation 9B	3592.889	Ruisseau sans nom C861
Canalisation 9B	3594.433	Affluent de la rivière Mascouche
Canalisation 9B	3597.202	Ruisseau Gascon-Forget
Canalisation 9B	3599.535	Ruisseau Lapointe
Canalisation 9B	3601.017	Ruisseau sans nom C854
Canalisation 9B	3602.275	Rivière Saint-Pierre

Canalisation 9B	3603.257	Ruisseau Hogue-Therrien
Canalisation 9B	3605.362	Ruisseau Rivard-Lauzon
Canalisation 9B	3610.205	Ruisseau de Mascouche
Canalisation 9B	3612.925	Rivière Mascouche
Canalisation 9B	3614.543	Ruisseau Noir

Annexe D : Franchisements de cours d'eau principaux le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal)

Canalisation	PK	du franchissement de cours d'	Type principal	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)
Canalisation 9A	2805.289	Ruisseau sans nom C22	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2808.397	Ruisseau Potter	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.85
Canalisation 9A	2809.915	Ruisseau Perch	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9A	2810.698	Ruisseau sans nom C4	Répercussion en aval d'EP/ZDP	5.00
Canalisation 9A	2810.853	Ruisseau Waddell	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9A	2815.209	Ruisseau sans nom C17	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2815.807	Ruisseau sans nom C24	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2819.837	Ruisseau sans nom C42	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2821.541	Ruisseau Cow	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9A	2826.853	Ruisseau Bonnie Doon	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2828.270	Ruisseau sans nom C11	Répercussion en aval d'EP/ZDP	5.00
Canalisation 9A	2829.596	Ruisseau sans nom C18	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2904.680	Rivière Thames	Principal largeur-base	35.66
Canalisation 9A	2958.670	Ruisseau Black*	Principal largeur-base	115.82
Canalisation 9A	2966.140	Rivière Nith	Principal largeur-base	37.19
Canalisation 9A	2973.625	Ruisseau sans nom C104	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2979.110	Rivière Grand	Principal largeur-base	76.20
Canalisation 9B	3021.471	Ruisseau sans nom C487	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3023.071	Ruisseau Bronte	Répercussion en aval d'EP/ZDP	13.41
Canalisation 9B	3029.567	Ruisseau Sixteen Mile	Répercussion en aval d'EP/ZDP	15.54
Canalisation 9B	3032.467	Ruisseau East Sixteen Mile	Répercussion en aval d'EP/ZDP	13.72
Canalisation 9B	3042.121	Ruisseau Mullet	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3042.655	Rivière Credit	Répercussion en aval d'EP/ZDP	24.00
Canalisation 9B	3049.011	Ruisseau sans nom C495	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3051.154	Petit ruisseau Etobicoke	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.66
Canalisation 9B	3054.044	Ruisseau Etobicoke	Répercussion en aval d'EP/ZDP	14.33
Canalisation 9B	3058.512	Ruisseau Mimico	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.53
Canalisation 9B	3063.669	Ruisseau Berry	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3064.804	Rivière Ouest Humber	Répercussion en aval d'EP/ZDP	16.46
Canalisation 9B	3066.263	Rivière Humber	Répercussion en aval d'EP/ZDP	15.24
Canalisation 9B	3066.901	Ruisseau sans nom C579	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3070.493	Ruisseau Black 1	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3074.170	Affluent Ouest de la rivière Don	Principal largeur-base	160.32
Canalisation 9B	3080.041	Ruisseau Newtonbrook	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3081.811	Affluent Est de la rivière Don	Répercussion en aval d'EP/ZDP	17.00
Canalisation 9B	3101.315	Ruisseau Petticoat	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.44
Canalisation 9B	3105.710	Ruisseau Ouest Duffins	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.06
Canalisation 9B	3107.861	Ruisseau Ganatsekiagon	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3108.935	Ruisseau Urfé	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3111.203	Ruisseau Duffins	Répercussion en aval d'EP/ZDP	18.29

Canalisation	PK	du franchissement de cours d	Type principal	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)
Canalisation 9B	3114.411	Ruisseau sans nom C575	Répercussion en aval d'EP/ZDP	12.00
Canalisation 9B	3114.968	Ruisseau sans nom C543	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3115.593	Ruisseau sans nom C563	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3116.943	Ruisseau sans nom C567	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3117.634	Ruisseau sans nom C541	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3118.273	Ruisseau sans nom C559	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3121.702	Ruisseau Lynde	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.88
Canalisation 9B	3124.529	Ruisseau Oshawa	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.10
Canalisation 9B	3128.072	Ruisseau Oshawa Est	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3131.670	Ruisseau sans nom C655	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3132.595	Ruisseau sans nom C639	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3136.008	Ruisseau Farewell	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3137.128	Ruisseau Black (Solina)	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3237.270	Voie navigable Trent-Severn	Principal largeur-base	146.30
Canalisation 9B	3254.370	Rivière Moira	Principal largeur-base	100.58
Canalisation 9B	3272.560	Rivière Salmon	Principal largeur-base	35.36
Canalisation 9B	3310.080	Ruisseau Millhaven	Principal largeur-base	35.05
Canalisation 9B	3332.550	Canal Rideau	Principal largeur-base	68.58
Canalisation 9B	3353.620	Ruisseau sans nom*	Principal largeur-base	60.35
Canalisation 9B	3355.060	Rivière Gananoque	Principal largeur-base	54.86
Canalisation 9B	3359.920	Ruisseau sans nom	Principal largeur-base	91.44
Canalisation 9B	3400.550	Ruisseau Buells	Principal largeur-base	103.63
Canalisation 9B	3536.427	Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3537.875	Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3537.915	Affluent du Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3538.697	Ruisseau sans nom C926	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.50
Canalisation 9B	3539.753	Ruisseau sans nom C927	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9B	3539.899	Ruisseau sans nom C928	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3541.334	Ruisseau sans nom C929	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3542.810	Rivière à la Graisse	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3543.019	Rivière à la Graisse	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3543.527	Rivière Rigaud Est	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.10
Canalisation 9B	3544.686	Ruisseau sans nom C930	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3545.903	Fossé Bertrand	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3546.945	Rivière Rigaud	Répercussion en aval d'EP/ZDP	23.77
Canalisation 9B	3552.749	Ruisseau à Charette	Répercussion en aval d'EP/ZDP	12.00
Canalisation 9B	3554.110	Rivière des Outaouais	Principal largeur-base	474.57
Canalisation 9B	3557.940	Rivière du Nord	Principal largeur-base	147.52
Canalisation 9B	3558.280	Ruisseau Fraser	Principal largeur-base	77.11
Canalisation 9B	3562.737	Cours d'eau Doig	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3564.295	Ruisseau sans nom C778	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9B	3566.613	Rivière Rouge	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.00
Canalisation 9B	3569.407	Ruisseau Lalande	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.44
Canalisation 9B	3575.828	Ruisseau Levert-Cardinal	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00

Canalisation	PK	du franchissement de cours d	Type principal	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)
Canalisation 9B	3580.301	Rivière du Chêne	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.00
Canalisation 9B	3584.334	Ruisseau des Anges	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3587.532	Ruisseau Lafond	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3589.402	Ruisseau sans nom C859	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00
Canalisation 9B	3591.046	Ruisseau sans nom C863	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.50
Canalisation 9B	3626.770	Rivière des Mille-îles	Principal largeur-base	152.40
Canalisation 9B	3628.445	Ruisseau sans nom C869	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3628.575	Ruisseau sans nom C868	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00
Canalisation 9B	3628.864	Ruisseau sans nom C866	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3628.957	Ruisseau sans nom C865	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00
Canalisation 9B	3633.610	Rivière des Prairies	Principal largeur-base	341.99

Ces plans d'eau satisfont aux critères de franchissement de plan d'eau principal, mais ne répondent pas aux critères de franchissement de cours d'eau puisqu'ils ne présentent pas un écoulement de chenal. Néanmoins, en raison de leur largeur de plus de 60 m, Enbridge a classé ces franchissements en tant que franchissements de cours d'eau principaux afin d'assurer davantage l'intégrité du pipeline à ces emplacements.

Annexe E : Proximité aux zones sujettes à de graves conséquences (« ZGC ») des principaux franchissements de cours d'eau de la canalisation 9

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	zone densément peuplée	4.0
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	5.1
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Zone écologiquement vulnérable	5.6
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Eau potable	7.9
Ruisseau sans nom C22	2805.29	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.7
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Zone écologiquement vulnérable	2.9
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	zone densément peuplée	3.8
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Eau potable	5.9
Ruisseau Potter	2808.40	2.9	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.6
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.1
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	zone densément peuplée	2.2

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Zone écologiquement vulnérable	2.7
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Eau potable	3.1
Ruisseau Perch	2809.91	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.7
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	1.2
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	zone densément peuplée	3.0
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Zone écologiquement vulnérable	3.4
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Eau potable	3.9
Ruisseau sans nom C4	2810.70	5.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.4
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	1.3
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	zone densément peuplée	3.1
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Zone écologiquement vulnérable	3.6
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Eau potable	3.9
Ruisseau Waddell	2810.85	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.5
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Eau potable	0.8
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Zone écologiquement vulnérable	2.1
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Zone écologiquement vulnérable	2.1
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Zone écologiquement vulnérable	2.4
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Zone écologiquement vulnérable	5.6
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Zone écologiquement vulnérable	6.2
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	zone densément peuplée	10.1
Ruisseau sans nom C17	2815.21	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.6
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Eau potable	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Zone écologiquement vulnérable	3.5
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Zone écologiquement vulnérable	3.6
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Zone écologiquement vulnérable	3.6
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Zone écologiquement vulnérable	6.0
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Zone écologiquement vulnérable	6.5
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	zone densément peuplée	10.7
Ruisseau sans nom C24	2815.81	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.1
Ruisseau sans nom C42	2819.84	3.0	Eau potable	0.9
Ruisseau sans nom C42	2819.84	3.0	zone densément peuplée	6.9
Ruisseau sans nom C42	2819.84	3.0	Zone écologiquement vulnérable	9.8
Ruisseau sans nom C42	2819.84	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.3
Ruisseau Cow	2821.54	2.5	Eau potable	1.6
Ruisseau Cow	2821.54	2.5	zone densément peuplée	8.0
Ruisseau Cow	2821.54	2.5	Zone écologiquement vulnérable	10.7
Ruisseau Cow	2821.54	2.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.3
Ruisseau Bonnie Doon	2826.85	4.0	Eau potable	14.5
Ruisseau Bonnie Doon	2826.85	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.9
Ruisseau sans nom C11	2828.27	5.0	Eau potable	14.6
Ruisseau sans nom C11	2828.27	5.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	15.4
Ruisseau sans nom C18	2829.60	4.0	Eau potable	15.1
Ruisseau sans nom C18	2829.60	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.0
Rivière Thames	2904.68	35.7	Zone écologiquement vulnérable	0.9
Rivière Thames	2904.68	35.7	Zone écologiquement vulnérable	3.3
Rivière Thames	2904.68	35.7	Zone écologiquement vulnérable	11.1
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Eau potable	1.6
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Eau potable	1.6
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Autre zone peuplée	1.7

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Eau potable	2.1
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	10.0
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Autre zone peuplée	14.1
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	14.8
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	16.8
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	16.9
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	16.9
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	16.9
Ruisseau Black	2958.67	115.8	Zone écologiquement vulnérable	17.2
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Nith	2966.14	37.2	Autre zone peuplée	7.2
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	9.9
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	18.1
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	22.4
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	34.6
Rivière Nith	2966.14	37.2	Zone écologiquement vulnérable	35.4
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Autre zone peuplée	0.2
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	2.8

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	3.4
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	4.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	4.3
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	5.5
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	5.5
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	5.9
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	9.3
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Eau potable	9.4
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	12.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Autre zone peuplée	13.6
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	13.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Eau potable	15.1
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	16.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	17.9
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Eau potable	18.3
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	18.3
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	19.9
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	21.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	23.5
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	26.0
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	30.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	zone densément peuplée	30.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	31.8
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	38.5
Ruisseau sans nom C104	2973.62	3.0	Zone écologiquement vulnérable	47.9
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	0.9
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	2.2
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	2.3
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	3.1
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	3.1
Rivière Grand	2979.11	76.2	Eau potable	3.5
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	4.1
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	4.1
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	4.2
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	5.2
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	6.3
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	7.5
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	7.5
Rivière Grand	2979.11	76.2	Eau potable	11.3
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	15.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Autre zone peuplée	15.5
Rivière Grand	2979.11	76.2	Eau potable	15.7
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	16.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Eau potable	17.3
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	19.1
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	20.6
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	28.3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Grand	2979.11	76.2	Pas une ZGC	29.8
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	33.2
Rivière Grand	2979.11	76.2	zone densément peuplée	36.0
Rivière Grand	2979.11	76.2	Zone écologiquement vulnérable	40.9
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.4
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	0.4
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	3.8
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	4.2
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	5.1
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Eau potable	5.2
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	8.5
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	zone densément peuplée	8.7
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	8.7
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	9.5
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	9.8
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Eau potable	9.9
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	10.5
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	11.4
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	12.7
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	12.7
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	14.3
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	zone densément peuplée	14.9
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Zone écologiquement vulnérable	19.0
Ruisseau sans nom C487	3021.47	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.4
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	0.7
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	1.2

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Eau potable	2.2
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	2.3
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	zone densément peuplée	5.6
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	5.6
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	6.5
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	6.8
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Eau potable	6.8
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	7.5
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	8.4
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	9.7
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	11.3
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	zone densément peuplée	11.8
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Zone écologiquement vulnérable	15.9
Ruisseau Bronte	3023.07	13.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.3
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	1.5
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	2.3
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	2.7
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	4.0
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Eau potable	4.2
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	4.5
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	4.5
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	zone densément peuplée	5.8
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Eau potable	6.8
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	11.2
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.0
Ruisseau Sixteen Mile	3029.57	15.5	Zone écologiquement vulnérable	16.6
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	4.1
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	6.2
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	6.5
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	7.9
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Eau potable	8.2
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	8.4
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	zone densément peuplée	9.7
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	10.3
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Eau potable	10.7
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Zone écologiquement vulnérable	15.0
Ruisseau East Sixteen Mile	3032.47	13.7	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.9
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	1.8
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	2.4
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	2.7
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	3.0
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	5.5
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Eau potable	6.7
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	8.7
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	9.6
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	11.6
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	12.5
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.5
Ruisseau Mullet	3042.12	6.0	Zone écologiquement vulnérable	12.6

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	zone densément peuplée	0.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	0.2
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	1.2
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	2.2
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	2.6
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	4.9
Rivière Credit	3042.66	23.8	Eau potable	6.1
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	8.2
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	9.1
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	11.2
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	11.9
Rivière Credit	3042.66	23.8	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.0
Rivière Credit	3042.66	23.8	Zone écologiquement vulnérable	12.1
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Eau potable	0.3
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.6
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	4.4
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	8.6
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8.9
Ruisseau sans nom C495	3049.01	8.0	Zone écologiquement vulnérable	9.1
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	zone densément peuplée	0.0
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	0.1
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Eau potable	0.2
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	1.3
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	1.7
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	3.1
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	4.4
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Zone écologiquement vulnérable	5.0
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.2
Petit ruisseau Etobicoke	3051.15	3.7	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.3
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Eau potable	1.1
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Eau potable	1.5
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	1.7
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.4
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.5
Ruisseau Etobicoke	3054.04	14.3	Zone écologiquement vulnérable	12.1
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	0.5

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Eau potable	2.6
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Eau potable	2.7
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	3.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Eau potable	3.3
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	3.3
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Eau potable	3.4
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Eau potable	9.8
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	10.0
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Zone écologiquement vulnérable	10.2
Ruisseau Mimico	3058.51	8.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	1.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	2.4
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	7.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Eau potable	10.1
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	10.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	15.8
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	16.0
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	16.0
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.8
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	16.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	16.9
Ruisseau Berry	3063.67	4.0	Zone écologiquement vulnérable	17.2
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	zone densément peuplée	0.0
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Eau potable	0.0
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	2.6
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	3.3
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	4.3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	4.8
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	10.3
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Eau potable	12.6
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	13.4
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	18.2
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	18.4
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	18.4
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.1
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	19.3
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	19.3
Rivière Ouest Humber	3064.80	16.5	Zone écologiquement vulnérable	19.6
Rivière Humber	3066.26	15.2	zone densément peuplée	0.0
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	3.5
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	4.1
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	5.2
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	5.7
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	11.2
Rivière Humber	3066.26	15.2	Eau potable	13.5
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	14.2
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	19.1
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	19.3
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	19.3
Rivière Humber	3066.26	15.2	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	20.0
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	20.2
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	20.2
Rivière Humber	3066.26	15.2	Zone écologiquement vulnérable	20.5
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	4.0
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	4.6
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	5.8

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	6.3
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	11.7
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Eau potable	14.0
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	14.8
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	19.6
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	19.8
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	19.8
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	20.5
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	20.7
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	20.8
Ruisseau sans nom C579	3066.90	4.0	Zone écologiquement vulnérable	21.0
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Eau potable	0.0
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Eau potable	0.9
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	3.3
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	4.4
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	6.9
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	7.1
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	8.1
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	11.5
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	12.6
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	12.7
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	13.4
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	17.2
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Eau potable	17.9
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	24.5
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	24.5
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	25.4
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	25.4
Ruisseau Black 1	3070.49	8.0	Zone écologiquement vulnérable	25.7

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	zone densément peuplée	0.0
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	0.1
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	0.2
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	3.2
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Eau potable	3.6
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	4.6
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	4.9
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	5.0
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	5.2
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Eau potable	7.5
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	8.0
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	9.7
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	10.4
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	12.4
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	13.4
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	13.4
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Eau potable	14.5
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	14.5
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.0
Affluent Ouest de la rivière Don	3074.17	160.3	Zone écologiquement vulnérable	20.5
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	2.7
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	3.5
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	4.8
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	6.4
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	6.6
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	10.3
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Eau potable	10.5
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	12.9

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	20.4
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	20.5
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Eau potable	20.9
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	21.6
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	25.6
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	27.7
Ruisseau Newtonbrook	3080.04	0.3	Zone écologiquement vulnérable	29.0
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	zone densément peuplée	0.0
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	0.7
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	2.6
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	3.4
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	4.8
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	6.3
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	6.5
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	10.2
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Eau potable	10.4
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	12.8
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	20.3
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	20.4
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Eau potable	20.8
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Zone écologiquement vulnérable	21.5
Affluent Est de la rivière Don	3081.81	17.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	25.7
Ruisseau Petticoat	3101.31	2.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Petticoat	3101.31	2.4	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Petticoat	3101.31	2.4	Zone écologiquement vulnérable	3.5
Ruisseau Petticoat	3101.31	2.4	Eau potable	6.3
Ruisseau Petticoat	3101.31	2.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6.6
Ruisseau Ouest Duffins	3105.71	10.1	zone densément peuplée	0.1
Ruisseau Ouest Duffins	3105.71	10.1	Eau potable	2.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Ouest Duffins	3105.71	10.1	Zone écologiquement vulnérable	6.0
Ruisseau Ouest Duffins	3105.71	10.1	Zone écologiquement vulnérable	6.6
Ruisseau Ouest Duffins	3105.71	10.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.3
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Eau potable	0.8
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Eau potable	0.9
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Eau potable	2.2
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Zone écologiquement vulnérable	3.2
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Zone écologiquement vulnérable	5.0
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Zone écologiquement vulnérable	5.6
Ruisseau Ganatsekiagon	3107.86	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.5
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Eau potable	1.5
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Zone écologiquement vulnérable	2.2
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Zone écologiquement vulnérable	2.2
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	zone densément peuplée	2.4
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Zone écologiquement vulnérable	4.8
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Ruisseau Urfé	3108.93	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.3
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Eau potable	1.1
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Eau potable	2.0
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	zone densément peuplée	4.7
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Zone écologiquement vulnérable	8.4
Ruisseau Duffins	3111.20	18.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	15.3
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	zone densément peuplée	1.0
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	Eau potable	1.9
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	Zone écologiquement vulnérable	4.7

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Ruisseau sans nom C575	3114.41	12.0	Zone écologiquement vulnérable	6.7
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	zone densément peuplée	0.8
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	Eau potable	1.6
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	Zone écologiquement vulnérable	4.6
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	Zone écologiquement vulnérable	5.2
Ruisseau sans nom C543	3114.97	6.0	Zone écologiquement vulnérable	6.5
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	1.6
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Eau potable	2.5
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	zone densément peuplée	3.3
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.5
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	10.9
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	11.2
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	11.4
Ruisseau sans nom C563	3115.59	2.0	Zone écologiquement vulnérable	12.0
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	0.7
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Eau potable	2.9
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	zone densément peuplée	3.6
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	10.7
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	11.1
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	11.4
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	11.6
Ruisseau sans nom C567	3116.94	4.0	Zone écologiquement vulnérable	12.2
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.4
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	zone densément peuplée	2.0
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Eau potable	5.2

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.7
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Zone écologiquement vulnérable	12.1
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Zone écologiquement vulnérable	12.2
Ruisseau sans nom C541	3117.63	6.0	Zone écologiquement vulnérable	12.5
Ruisseau sans nom C559	3118.27	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C559	3118.27	8.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom C559	3118.27	8.0	zone densément peuplée	2.8
Ruisseau sans nom C559	3118.27	8.0	Eau potable	6.0
Ruisseau Lynde	3121.70	4.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Lynde	3121.70	4.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Lynde	3121.70	4.9	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Lynde	3121.70	4.9	Eau potable	3.0
Ruisseau Lynde	3121.70	4.9	Eau potable	9.3
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	zone densément peuplée	2.6
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Eau potable	6.1
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Eau potable	9.5
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.8
Ruisseau Oshawa	3124.53	6.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	18.5
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	Zone écologiquement vulnérable	0.2
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	Zone écologiquement vulnérable	1.6
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	Eau potable	7.2
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	Eau potable	10.5
Ruisseau Oshawa Est	3128.07	6.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	17.8
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	zone densément peuplée	0.1
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Zone écologiquement vulnérable	0.3
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Eau potable	2.9
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Eau potable	3.6

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Zone écologiquement vulnérable	4.5
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Zone écologiquement vulnérable	10.8
Ruisseau sans nom C655	3131.67	2.0	Zone écologiquement vulnérable	11.6
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Zone écologiquement vulnérable	0.3
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Zone écologiquement vulnérable	0.8
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	zone densément peuplée	3.5
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Eau potable	3.7
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Zone écologiquement vulnérable	6.0
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Zone écologiquement vulnérable	11.0
Ruisseau sans nom C639	3132.60	1.5	Zone écologiquement vulnérable	11.7
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	4.1
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Autre zone peuplée	5.3
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Eau potable	5.4
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	zone densément peuplée	5.5
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	9.1
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	12.6
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	13.3
Ruisseau Farewell	3136.01	0.3	Zone écologiquement vulnérable	13.3
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	0.6
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Autre zone peuplée	6.5
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	zone densément peuplée	6.9
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Eau potable	7.1
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	7.4
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	10.5
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	14.0
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	14.8

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Black (Solina)	3137.13	2.0	Zone écologiquement vulnérable	14.9
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Eau potable	0.0
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Zone écologiquement vulnérable	0.7
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Autre zone peuplée	4.6
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8.0
Voie navigable Trent-Severn	3237.26	146.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8.6
Rivière Moira	3254.37	100.6	Eau potable	0.0
Rivière Moira	3254.37	100.6	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Moira	3254.37	100.6	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Moira	3254.37	100.6	Autre zone peuplée	0.2
Rivière Moira	3254.37	100.6	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6.9
Rivière Moira	3254.37	100.6	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	8.0
Rivière Moira	3254.37	100.6	Zone écologiquement vulnérable	8.3
Rivière Moira	3254.37	100.6	Eau potable	8.9
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	0.2
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	1.1
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Zone écologiquement vulnérable	2.9
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Autre zone peuplée	8.2
Rivière Salmon	3272.56	35.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.6
Ruisseau Millhaven	3310.08	35.1	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Millhaven	3310.08	35.1	Eau potable	2.4
Ruisseau Millhaven	3310.08	35.1	Autre zone peuplée	2.4
Ruisseau Millhaven	3310.08	35.1	Autre zone peuplée	5.1
Canal Rideau	3332.55	68.6	Zone écologiquement vulnérable	0.1
Canal Rideau	3332.55	68.6	Zone écologiquement vulnérable	1.0
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Autre zone peuplée	3.4
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Autre zone peuplée	8.6
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9.5
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Zone écologiquement vulnérable	22.6
Ruisseau sans nom	3353.62	60.4	Zone écologiquement vulnérable	25.0
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	1.0
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Autre zone peuplée	3.9
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Autre zone peuplée	8.9
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Zone écologiquement vulnérable	23.1
Rivière Gananoque	3355.06	54.9	Zone écologiquement vulnérable	25.4
Ruisseau sans nom	3359.92	91.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau sans nom	3359.92	91.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Eau potable	0.9
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Eau potable	0.9
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Eau potable	0.9
Ruisseau Buells	3400.55	103.6	Eau potable	0.9
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	14.3
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Autre zone peuplée	19.1
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	23.6
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	24.9
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	25.0
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	30.6
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Eau potable	34.8
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	35.3
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	36.1
Rigolet Lacombe	3536.43	0.3	Zone écologiquement vulnérable	40.2

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	12.8
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Autre zone peuplée	17.5
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	22.1
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	23.3
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	23.5
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	29.0
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Eau potable	33.2
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	33.7
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	34.6
Rigolet Lacombe	3537.88	0.3	Zone écologiquement vulnérable	38.7
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	12.8
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Autre zone peuplée	17.5
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	22.1
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	23.3
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	23.5
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	29.0
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Eau potable	33.2
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	33.7
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	34.6
Affluent du Rigolet Lacombe	3537.91	2.0	Zone écologiquement vulnérable	38.7
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	12.0
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Autre zone peuplée	16.8
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	21.3
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	22.5
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	22.7
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	28.3
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Eau potable	32.5
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	33.0
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	33.8
Ruisseau sans nom C926	3538.70	3.5	Zone écologiquement vulnérable	37.9

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	10.5
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Autre zone peuplée	15.2
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.8
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	21.1
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	21.2
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	26.8
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Eau potable	31.0
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	31.5
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	32.4
Ruisseau sans nom C927	3539.75	2.5	Zone écologiquement vulnérable	36.4
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	10.5
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Autre zone peuplée	15.2
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.7
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	21.0
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	21.1
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	26.7
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Eau potable	30.9
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	31.4
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	32.3
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	36.4
Ruisseau sans nom C928	3539.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	38.1
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	7.4
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Autre zone peuplée	12.1
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.6
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	18.0
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	18.2
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	24.0
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Eau potable	28.2
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	28.7
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	29.5

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	33.3
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Zone écologiquement vulnérable	35.4
Ruisseau sans nom C929	3541.33	3.0	Eau potable	37.9
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	5.4
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Autre zone peuplée	10.0
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.5
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	15.9
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	16.1
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	21.9
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Eau potable	26.1
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	26.6
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	27.4
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	31.3
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	33.3
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Eau potable	35.8
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Zone écologiquement vulnérable	37.3
Rivière à la Graisse	3542.81	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	38.8
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	5.2
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Autre zone peuplée	9.8
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.3
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	15.7
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	15.9
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	21.7
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Eau potable	25.9
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	26.4
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	27.2
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	31.1
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	33.1
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Eau potable	35.6
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Zone écologiquement vulnérable	37.1

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière à la Graisse	3543.02	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	38.6
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	4.7
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Autre zone peuplée	9.3
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.9
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	15.3
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	15.5
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	21.2
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Eau potable	25.4
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	25.9
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	26.8
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	30.6
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	32.6
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Eau potable	35.1
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	36.6
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Zone écologiquement vulnérable	38.0
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	38.1
Rivière Rigaud Est	3543.53	6.1	Eau potable	39.5
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	4.2
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Autre zone peuplée	8.8
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.4
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.8
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	15.0
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	20.8
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Eau potable	25.0
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	25.5
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	26.3
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	30.1
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	32.1
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Eau potable	34.6
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	36.2

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Zone écologiquement vulnérable	37.5
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	37.6
Ruisseau sans nom C930	3544.69	2.0	Eau potable	39.0
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	1.8
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Autre zone peuplée	8.7
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.3
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.7
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	14.9
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	20.6
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Eau potable	24.8
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	25.3
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	26.2
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	30.0
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	32.0
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Eau potable	34.5
Fossé Bertrand	3545.90	2.0	Zone écologiquement vulnérable	36.1
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	1.3
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Autre zone peuplée	8.3
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.8
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	14.2
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	14.4
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	20.2
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Eau potable	24.3
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	24.9
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	25.7
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	29.5
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	31.5
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Eau potable	34.0
Rivière Rigaud	3546.95	23.8	Zone écologiquement vulnérable	35.6
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	1.3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	1.7
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	1.8
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	1.9
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6.4
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	6.7
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	12.4
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Eau potable	16.6
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	17.1
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	17.9
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	21.7
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	23.8
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Eau potable	26.3
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	27.8
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Zone écologiquement vulnérable	29.2
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	29.2
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Eau potable	30.7
Ruisseau à Charette	3552.75	12.0	Eau potable	32.9
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0.0
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	0.2
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	1.5
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	5.8
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	6.1
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	11.9
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Eau potable	16.1
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	16.5
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	17.3
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	21.3
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	23.2
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Eau potable	25.7
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	27.4

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Zone écologiquement vulnérable	28.8
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Eau potable	30.1
Rivière des Outaouais	3554.11	474.6	Eau potable	32.5
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Autre zone peuplée	0.4
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6.5
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	9.9
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9.9
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	15.6
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Eau potable	19.9
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	20.4
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	21.1
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	25.1
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	27.1
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Eau potable	29.4
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	31.2
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Zone écologiquement vulnérable	32.6
Rivière du Nord	3557.94	147.5	Eau potable	33.9
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Autre zone peuplée	0.4
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	6.5
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	9.9
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	10.0
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	15.7
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Eau potable	19.9
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	20.5
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	21.1
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	25.1
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	27.2
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Eau potable	29.5

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	31.3
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Zone écologiquement vulnérable	32.7
Ruisseau Fraser	3558.28	77.1	Eau potable	33.9
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Autre zone peuplée	6.7
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	8.7
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.0
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.5
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	16.8
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	22.5
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Eau potable	26.7
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	27.2
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	28.1
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	31.8
Cours d'eau Doig	3562.74	1.5	Zone écologiquement vulnérable	33.9
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Autre zone peuplée	6.8
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	8.8
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.1
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.6
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	16.8
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	22.5
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Eau potable	26.7
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	27.2
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	28.1
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	31.9
Ruisseau sans nom C778	3564.29	2.5	Zone écologiquement vulnérable	33.9
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Autre zone peuplée	7.4
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	9.4
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.7
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	17.2
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	17.3

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	23.1
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Eau potable	27.3
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	27.8
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	28.6
Rivière Rouge	3566.61	10.0	Zone écologiquement vulnérable	32.5
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Autre zone peuplée	10.3
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Zone écologiquement vulnérable	12.3
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	16.5
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	20.0
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Zone écologiquement vulnérable	20.1
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Zone écologiquement vulnérable	25.9
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Eau potable	30.1
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Zone écologiquement vulnérable	30.6
Ruisseau Lalande	3569.41	2.4	Zone écologiquement vulnérable	31.4
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	0.0
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	0.3
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Autre zone peuplée	9.8
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Autre zone peuplée	11.0
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	13.4
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	13.7
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Zone écologiquement vulnérable	18.9
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	23.9
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	zone densément peuplée	24.3
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Zone écologiquement vulnérable	24.0
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	25.8
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	26.3
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Zone écologiquement vulnérable	28.8
Ruisseau Levert-Cardinal	3575.83	3.0	Eau potable	30.2
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	0.0
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Autre zone peuplée	5.5

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Autre zone peuplée	6.9
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	9.3
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	9.6
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Zone écologiquement vulnérable	18.9
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	19.6
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	zone densément peuplée	20.0
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Zone écologiquement vulnérable	19.8
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	21.7
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	22.2
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Autre zone peuplée	24.7
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Zone écologiquement vulnérable	25.0
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Eau potable	26.1
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Zone écologiquement vulnérable	27.4
Rivière du Chêne	3580.30	10.0	Zone écologiquement vulnérable	27.5
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	0.0
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Autre zone peuplée	8.8
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Autre zone peuplée	10.2
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	12.6
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	12.9
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Zone écologiquement vulnérable	22.1
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	22.9
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	zone densément peuplée	23.2
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Zone écologiquement vulnérable	23.1
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	25.0
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	25.5
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Zone écologiquement vulnérable	28.1
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Eau potable	29.5
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Zone écologiquement vulnérable	30.7
Ruisseau des Anges	3584.33	0.3	Zone écologiquement vulnérable	30.8
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Autre zone peuplée	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Autre zone peuplée	9.8
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Eau potable	10.0
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Eau potable	11.5
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Eau potable	17.8
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Eau potable	18.4
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	20.2
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	zone densément peuplée	21.2
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Zone écologiquement vulnérable	20.5
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Zone écologiquement vulnérable	20.7
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Autre zone peuplée	21.8
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Zone écologiquement vulnérable	22.6
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Eau potable	23.6
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Zone écologiquement vulnérable	24.9
Ruisseau Lafond	3587.53	3.0	Zone écologiquement vulnérable	25.0
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Autre zone peuplée	6.5
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Eau potable	9.9
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Autre zone peuplée	10.9
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Eau potable	11.4
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Eau potable	17.7
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Eau potable	18.3
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	21.3
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	zone densément peuplée	22.4
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Zone écologiquement vulnérable	21.6
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Zone écologiquement vulnérable	21.8
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Zone écologiquement vulnérable	22.4
Ruisseau sans nom C859	3589.40	1.0	Eau potable	23.5
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Autre zone peuplée	0.3
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Autre zone peuplée	6.9
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Autre zone peuplée	11.3
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Eau potable	11.5

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Eau potable	12.9
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Eau potable	19.3
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Eau potable	19.9
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	21.7
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	zone densément peuplée	22.7
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Zone écologiquement vulnérable	22.0
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Zone écologiquement vulnérable	22.2
Ruisseau sans nom C863	3591.05	4.5	Zone écologiquement vulnérable	23.9
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0.0
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	zone densément peuplée	0.0
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	0.5
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	0.7
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Eau potable	6.4
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Eau potable	6.6
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	8.7
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	13.1
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	13.5
Rivière des Mille-Îles	3626.77	152.4	Zone écologiquement vulnérable	17.3
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Zone écologiquement vulnérable	2.2
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	2.4
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Zone écologiquement vulnérable	2.4
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Eau potable	7.3
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Eau potable	7.5
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.7
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Zone écologiquement vulnérable	13.0
Ruisseau sans nom C869	3628.45	1.5	Zone écologiquement vulnérable	19.0
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	zone densément peuplée	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Zone écologiquement vulnérable	2.1
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	2.3
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Zone écologiquement vulnérable	2.3
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Eau potable	7.2
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Eau potable	7.3
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.6
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Zone écologiquement vulnérable	12.9
Ruisseau sans nom C868	3628.57	1.0	Zone écologiquement vulnérable	18.9
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Zone écologiquement vulnérable	1.6
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	1.8
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Zone écologiquement vulnérable	1.8
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Eau potable	6.7
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Eau potable	6.9
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.1
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Zone écologiquement vulnérable	12.4
Ruisseau sans nom C866	3628.86	2.0	Zone écologiquement vulnérable	18.4
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	zone densément peuplée	0.0
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Zone écologiquement vulnérable	1.5
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	1.7
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Zone écologiquement vulnérable	1.7
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Eau potable	6.7
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Eau potable	6.8
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	12.0
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Zone écologiquement vulnérable	12.3
Ruisseau sans nom C865	3628.96	1.0	Zone écologiquement vulnérable	18.3
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Zone écologiquement vulnérable	0.0
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	0.0
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	zone densément peuplée	0.0

Nom du franchissement de cours d'eau	PK	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)	Type de ZGC*	Distance approximative de la ZGC (km)
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Eau potable	3.6
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Eau potable	5.0
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Zone écologiquement vulnérable	6.9
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Cours d'eau navigable à des fins commerciales	11.2
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Zone écologiquement vulnérable	11.6
Rivière des Prairies	3633.61	342.0	Zone écologiquement vulnérable	17.5

*Les définitions sur les différents types de ZGC se trouvent dans la Méthodologie du positionnement intelligent de vannes et résultats de la canalisation 9 déposé auprès de l'ONÉ en vertu de la condition 16, le 9 juin 2014, dépôt A3X9J5.